

Univerzita Karlova v Praze
Pedagogická fakulta
Katedra francouzského jazyka a literatury

Diplomová práce

Le Maghreb

(l'histoire, la culture et les langues)

Vedoucí diplomové práce: PhDr. Eva Kalfiřtová

Autorka diplomové práce: Lucie Nejedlá

Harantova 1511

Písek 397 01

6. ročník, FJ-NJ

Prezenční

Rok dokončení diplomové práce: 2008

Prohlašuji, že jsem diplomovou práci vypracovala samostatně s použitím uvedené literatury.

V Praze, 10. dubna 2008

Lucie Nejedlá

Poděkování

Úvodem své diplomové práce bych ráda poděkovala vedoucí své diplomové práce PhDr. Evě Kalfiřtové za cenné rady, pomoc během přípravy a zpracování práce a poskytnutí literatury.

Dále děkuji své rodině za její podporu během celého studia na Pedagogické fakultě Univerzity Karlovy v Praze.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	6
2.	Définition du terme Maghreb	8
3.	Caractéristiques communes	8
4.	Politique coloniale de la France au Maghreb	10
4.1.	Antiquité	10
4.2.	Moyen-Âge	11
4.3.	Colonisation de l'Algérie	11
4.4.	Colonisation du Maroc	16
4.5.	Colonisation de la Tunisie	18
5.	Maroc	21
5.1.	Géographie	21
5.2.	Démographie	23
5.3.	Politique	24
6.	Algérie	26
6.1.	Géographie	26
6.2.	Démographie	27
6.3.	Politique	27
7.	Tunisie	29
7.1.	Géographie	29
7.2.	Démographie	30
7.3.	Politique	31
8.	Anthropologie culturelle	33
8.1.	Religion	33
8.2.	Mariage	34
8.3.	Position sociale de la femme	37
8.4.	Artisanat	41
8.5.	Gastronomie	43
8.6.	Musique	46
8.7.	Littérature	48
8.8.	Médias	50
9.	Relations bilatérales	51
10.	Politique et situation linguistiques au Maghreb	55
10.1.	Pays multilingues	55
10.2.	Enseignement	58
10.2.1.	Arabisation	58
10.2.2.	Enseignement en Algérie	60
10.2.3.	Enseignement au Maroc	62

10.2.4.	Enseignement en Tunisie	64
10.2.5.	Perspectives des systèmes scolaires maghrébins	67
10.3.	Forme du français au Maghreb	68
10.4.	Influence de l'arabe sur la langue française métropolitaine .	69
10.5.	Actions de la France dans le domaine linguistique au Maghreb	71
11.	Conclusion	74
12.	Résumé	81
13.	Bibliographie	85
14.	Annexes	88

1. Introduction

Cette thèse de diplôme a pour sujet, comme son titre le révèle, la région du Maghreb qui est envisagée de plusieurs points de vue. Ce travail est composé de quatre parties principales: l'histoire, la géopolitique, la culture et l'étude de la langue.

Nous définirons d'abord le terme „Maghreb“, puis nous montrerons les caractéristiques communes des pays qui le constituent. Le chapitre suivant traitera l'histoire coloniale de ces trois pays: le Maroc et la Tunisie étaient des protectorats français, tandis que l'Algérie était un département. Le Maroc et la Tunisie passent sous ce régime avec une distance de trente ans, le premier en 1881, le second en 1912. Tous les deux acquièrent l'indépendance en mars 1956. En Algérie, la présence française a été la plus longue. Le pays ayant fait partie intégrante de l'empire français pendant plus d'un siècle, de l'an 1830 jusqu'à l'année 1962.

Ensuite, nous présenterons séparément ces trois pays à travers les aspects géographique, démographique et politique.

Chaque société est basée sur un fond culturel, celui des pays du Maghreb étant très riche. Dans la troisième partie, nous nous occuperons alors de divers thèmes concernant la culture des peuples de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. Nous commencerons le chapitre par la présentation de la répartition des religions dans les pays où la religion dominante est l'Islam. Comme la vie au Maghreb reste encore aujourd'hui très liée aux rituels religieux, nous allons aussi décrire l'un des plus solennels qui est le mariage. En élaborant l'anthropologie culturelle de cette région, il ne faut pas oublier l'artisanat et la gastronomie du terroir. Nous éclairerons le secret

des spécialités maghrébines, leur composition et la préparation du plat le plus célèbre - le couscous. Une place importante dans la culture maghrébine est réservée aussi à la musique. Les styles peuvent différer d'un pays à l'autre. À part la musique classique, il existe des variétés modernes influencées par le monde entier. Nous allons achever le chapitre consacré à la culture par un bref aperçu sur le sujet de la littérature maghrébine d'expression française et sur la position des médias francophones au Maghreb, notamment de la presse.

Après avoir éclairé la situation culturelle du Nord de l'Afrique, nous examinerons la situation linguistique de la région. Nous comptons commencer le chapitre par l'énumération des langues parlées dans la région et le poursuivre par la description des systèmes éducatifs maghrébins. Nous envisageons ensuite de découvrir les traits particuliers du parler des Maghrébins francophones et de montrer à l'opposé l'influence de la langue arabe sur le français métropolitain.

Finalement, nous montrerons les diverses actions entreprises par la France dans le domaine linguistique. Nous expliquerons d'abord comment la politique d'aide, apportée par la France dans le secteur de l'enseignement, a évolué, pour ensuite citer des exemples concrets de projets réalisés.

Ce travail n'a pas pour but de donner une image exhaustive du Maghreb mais il essaie de mettre en évidence les caractéristiques principales et les spécificités de ces trois pays qui constituent toujours la plus importante région francophone après l'Europe de l'Ouest.

Pour rendre l'image du Maghreb plus authentique, nous avons interligné la narration par des citations tirées de la littérature spécialisée, des revues linguistiques

et des entrevues avec des Maghrébins. Elles servent d'un côté à animer la narration, de l'autre à soutenir nos arguments.

2. Définition du terme Maghreb

Maghreb est un nom donné à une vaste région de l'Afrique du Nord limitée au Nord par la Méditerranée et au Sud par le Sahara. À l'Ouest, il y a l'océan Atlantique et à l'Est se trouve le désert de Libye. Géographiquement le terme du Maghreb désigne plus précisément la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye. Mais habituellement le terme se limite aux trois pays, dont nous allons parler dans cette thèse, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. „Al Maghrib“ signifie en arabe „le Couchant“ ou également „l'Occident“ et indique la position occidentale de la région par rapport aux autres pays du monde arabe. La région connaissait dans l'histoire plusieurs désignations. Les Grecs et les Romains, au moment des conquêtes antiques, la nommaient la Berbérie. Les autochtones de la région, pour les Européens les Berbères qui s'appellent eux-même les Imazighen (au singulier Amazigh ce qui signifie l'homme libre), la nommaient Tamazgha. La région est opposée au Machrek qui signifie „le Levant“ et désigne la partie orientale du monde arabe qui comprend la région de l'Égypte à l'Irak et à la péninsule arabique.

3. Caractéristiques communes

Le Maghreb a une forte identité par rapport aux autres pays musulmans et africains qui résulte des aspects suivants: de son isolement de point de vue géographique, de l'élément berbère fort présent dans sa culture, de sa proximité avec l'Europe occidentale et du passé commun marqué par de nombreuses vagues d'envahisseurs, entre autres des colons

français. Il forme une unité géographique, linguistique et religieuse.

Le territoire maghrébin est partagé entre le bassin méditerranéen et les régions sahariennes. Le désert de Sahara recouvre une partie importante de sa superficie.

De point de vue socio-politique, les cinq pays cités ci-dessus, dont l'ensemble est nommé parfois „Le Grand Maghreb“, forment l'Union du Maghreb Arabe (UMA) qu'ils ont fondé en 1989.

De l'aspect démographique, la population du Maghreb fait approximativement 77 millions d'habitants qui sont inégalement répartis. Les régions de plus forte densité se trouvent sur les plaines littorales de l'océan Atlantique et de la mer Méditerranée. Le tableau¹ ci-après de l'encyclopédie Wikipédia mentionne d'autres indicateurs démographiques concernant les trois pays traités dans cette thèse.

Démographie des pays du Maghreb			
Pays	Algérie	Maroc	Tunisie
Population(en millions d'habitants)	33,6	33,1	10,2
Croissance démographique annuelle en %	1,22	1,55	0,99
Indice de Fécondité (enfants par femme)	1,89	2,68	1,74
Espérance de vie (en années)	76,1	70,94	75,12
Population urbaine (en % de la population totale)	57,7	56,1	66,2
Indicateur de Développement Humain (IDH)	0,704	0,606	0,740
Taux d'analphabétisme (en % de la population totale)	26.5	48.3	22.9

¹ Source: CIA The World Factbook Edition 2006, L'état du monde 2004, Paris, La Découverte, 2003

Le Maghreb accuse un taux d'analphabétisme très élevé qui est lié entre autres à une urbanisation de la région relativement faible par rapport au monde occidental et à un nombre élevé des jeunes de moins de 15 ans, ce qui pose des problèmes de scolarisation. Pourtant la situation tend à s'améliorer et le mode de vie se modernise. La politique de la scolarisation des filles et le planning familial baissent le taux de fécondité, la croissance démographique est dès lors en train de ralentir.

Le Maghreb fait partie du monde arabo-musulman, la religion principale c'est par conséquent l'Islam. La culture représente un mélange d'influences diverses.

En ce qui concerne la situation linguistique, la langue officielle de ces trois pays, c'est l'arabe, le français reste pourtant encore une langue d'enseignement privilégiée qui est considérée comme langue d'accès à la culture européenne et à l'univers technique et scientifique.

4. Politique coloniale de la France en Afrique du Nord

4.1. Antiquité

La région du Maghreb est peuplée dès la préhistoire par les Berbères. Ces premiers habitants sont considérés comme des ancêtres des maghrébins modernes. Au 8^e siècle av. J.-C., les Phéniciens, des commerçants prospères, commencent y fonder leurs comptoirs dont le plus important, le Carthage, devient la puissance dominante de la Mer Méditerranée. Pendant les guerres puniques (de 264 av. J.-C. à 146 av. J.-C.), les Romains vainquent les Carthaginois et prennent possession de leur territoire. Le Nord de l'Afrique se christianise et s'urbanise.

4.2. Moyen-Âge

La période du Moyen-Âge au Nord de l'Afrique est marquée par de divers invasions. Au 5^e siècle, les Vandales y fondent leur royaume qui ne dure qu'une centaine d'années, le territoire est ensuite intégré dans l'Empire byzantin.

À partir du 7^e siècle, les conquêtes arabes commencent. Le Maghreb entre dans le monde musulman. Plusieurs dynasties se succèdent: les Aghlabides, les Fatimides, les Zirides, les Almohades, ... En 1553, le royaume passe sous la protection ottomane et il fait partie de cet empire jusqu'au 19^e siècle. C'est à cette époque-là que les frontières des trois entités politiques actuelles se fixent et que les capitales s'installent sur le littoral.

Au 19^e siècle, le Maghreb est intégré à l'empire colonial français. L'Algérie devient un département en 1830, tandis que la Tunisie et le Maroc passent sous protectorat, le premier État nommé en 1881, le second en 1912.

4.3. Colonisation de l'Algérie

La conquête de l'Algérie est longue et particulièrement violente, l'armée française soumit village après village. Le prétexte pour cette intervention militaire étant le suivant: le dey d'Alger, fâché après avoir compris qu'il ne récupérera jamais son argent qu'il a prêté à la France dans les années 1790¹ et en plus inquiet par la mauvaise volonté du gouvernement français de lui expliquer la fortification d'un port à l'extrémité de l'Algérie, dont la France avait la concession pour faire du commerce, injurie le consul de France. Le débarquement a lieu le 14 juin 1830, trois semaines plus tard, le dey capitule. Il faut cependant

¹ En 1794, quand la France révolutionnaire a été attaquée par les puissances européennes coalisées, elle avait des difficultés à nourrir sa population. Le dey d'Alger lui a livré du blé et a prêté de l'argent sans intérêt.

encore de longues années de combats à l'Ouest, au Sud et surtout au Nord du pays pour achever le processus de la soumission en 1870. Elle fait près d'un million de morts, essentiellement en Kabylie au centre de la résistance anticoloniale où les tribus berbères, menées par Lalla Fatma N'Soumer, se soulèvent périodiquement. En 1865, Napoléon III accorde aux indigènes la nationalité française ce qui provoque la colère des colons français. Après la défaite de l'empereur en 1870, seulement les juifs d'Algérie peuvent désormais profiter de la nationalité française. Le décret promulgué à leur faveur entraîne une discrimination entre les juifs et les musulmans. Cette discrimination atteint son sommet en 1881 avec la publication du code qui distingue les citoyens français - de souche métropolitaine et les sujets français - les indigènes. Les derniers sont privés de la majorité de leur droits politiques et de garanties sociales et juridiques. Ils sont même inférieurs à des étrangers, pour obtenir la citoyenneté française ils doivent passer une procédure administrative beaucoup plus complexe. La France fait venir des colons pour exploiter des terres et des indigènes. Près de 1 million d'européens, appelés des „Pieds-Noirs“, possèdent les meilleures terres agricoles et refusent de partager le pouvoir avec 8 millions d'indigènes, au niveau de vie très bas. Les „Pieds-Noirs“ dominent la société algérienne et imposent leur langue dans l'administration et l'enseignement comme langue exclusive. Les écoles indigènes sont supprimées au profit des écoles françaises fondées en nombre très insuffisant. Les autochtones ont alors rarement accès à l'enseignement, essentiellement dans des zones rurales et pauvres. La loi sur l'instruction primaire obligatoire de la III^e République n'est pas respectée. Les „Pieds-Noirs“ s'opposent à l'ouverture des écoles pour les „Arabes“, bien que ce soit

un moyen effectif à franciser la population indigène. Le jour du fin officiel de la Seconde guerre mondiale, le 8 mai 1945, de nombreuses manifestations d'Algériens ont lieu dans l'Est du pays (surtout en Kabylie) ayant pour but de rappeler leurs revendications nationalistes. Après les assassinats de 27 européens, la réaction ne tarde pas à venir. L'armée française lance une répression d'une extrême brutalité, des milliers des manifestants sont morts. Certains historiens considèrent ces massacres comme un véritable début de la guerre d'Algérie. En 1948, l'Algérie passe du status d'une colonie au statut du département de la République française. La guerre d'Algérie date officiellement de 1954 jusqu'au 1962, elle s'achève par la signature des accords d'Évian, le 18 mars 1962, et par proclamation de l'indépendance de l'Algérie, le 3 juillet, pendant un discours télévisé de général de Gaulle. À partir de 1954, le Front de Libération Nationale (FLN) organise son combat sur deux fronts. Il organise une résistance interne à travers son bras armée l'Armée de libération nationale (ALN) et sur le plan international, il organise ses activités grâce à son bras politique et diplomatique - le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) créé en 1958. Ce dernier réussit même à introduire la question algérienne dans les négociations des Nations Unies. Cette guerre est sur le plan militaire plutôt une guérilla¹. Elle oppose l'armée française renforcée par des indigènes, appelés les harkis², aux troupes indépendantistes de l'ALN soutenues par certains

¹ Selon la définition de l'encyclopédie Wikipédia, la guérilla est un terme emprunté à l'espagnol utilisé pour décrire des combats en petits groupes, mobiles et flexibles pratiquant une guerre de harcèlement, d'embuscades, de coups de main menée par des unités régulières ou des troupes de partisans sans ligne de front. Contrairement au terrorisme elles ne visent pas les civils.

² Le terme désigne les supplétifs engagés dans l'armée française de 1957 à 1962, durant la guerre d'Algérie. Par extension, tous les Algériens musulmans soutenant le rattachement de l'Algérie à la République Française durant la guerre d'Algérie ont été dénommés "harkis". Le terme, en algérien, est devenu synonyme de traître et collaborateur.

hommes politiques français de l'extrême gauche, appelés les "porteurs de valise" qui envoyaient en Algérie de l'argent et des armes. La lutte est menée dans de grandes villes ainsi que dans les endroits reculés, notamment dans les maquis. Le terreur règne dans le pays.

Les accords d'Évian dont le titre officiel est *Déclaration générale des deux délégations du 18 mars 1962* comprennent un accord de cessez-le-feu à appliquer dès le lendemain et des déclarations gouvernementales. Ces dernières concernent la période de transition jusqu'au référendum d'autodétermination, la libération des prisonniers, l'amnistie générale et le retrait des soldats français du territoire algérien.

Les pertes humaines sont difficiles à établir en toute objectivité, car les sources sont divergentes. La France compte 25 000 de soldats tués, le côté algérien parle de 1,5 millions de morts (le gouvernement français estime entre 250 000 et 400 000 d'Algériens morts). En tout cas, les huit années entre 1954-1962 sont très coûteuses en hommes, en argent et en destructions. De 1 million de français vivant en Algérie (des „Pieds-Noirs" et des juifs) ne reste après 1962 que 100 000 d'hommes.

Le terme de „guerre" d'Algérie n'est pas longtemps reconnu par la France. Une guerre peut être menée que par un État, mais l'Algérie ne l'était pas à l'époque. Ce terme a été officiellement utilisé pour la première fois par le Président Jacques Chirac au cours de son premier mandat en 1999. Les événements d'Algérie ont laissé dans la mémoire des deux côtés une empreinte d'un traumatisme moral. Nombreux ont été des pratiques de violence, des tortures, des attentats, longtemps niées des mémoires officielles.

Le cas d'Algérie dans le cadre du processus de la décolonisation est particulier par rapport aux autres

colonies françaises en ce sens que le pays appartenait officiellement au territoire français, avec un millions de citoyens qui y vivaient, souvent depuis plusieurs générations.

Les Pieds-Noirs

Les Pieds-Noirs, selon la définition de Larousse, est un terme désignant les Français d'origine européenne installés en Afrique du Nord et plus particulièrement en Algérie, jusqu'à l'indépendance de ce pays. Ils sont rapatriés en France à partir de 1954. En 1959, les Pieds-Noirs font environ 1 million, ce qui représente plus que 10% de la population vivant en Algérie. Beaucoup de Pieds-Noirs se sentent trahis par le comportement de Charles de Gaulle qui a d'abord déclaré soutenir l'Algérie Française, pour ensuite approuver l'indépendance de l'Algérie.

En 1962, 900 000 Français, Européens et Juifs quittent le pays dans une atmosphère de chaos et de panique. Ils abandonnent tous leurs biens pour arriver dans un pays où rien n'est prévu pour leur retour, où la plupart d'eux n'ont jamais été et n'ont ni la famille. Ils se sentent rejetés. Certains espèrent que les promesses du gouvernement gaullistes peuvent être tenues et qu'ils pourraient une fois revenir. Plusieurs villes en Algérie comme Oran, Bône, Sidi-bel-Abbès, où les descendants des Européens représentent une forte entité, sont à moitié abandonnées. Toutes les activités commerciales, l'administration, la police, la justice, l'école s'arrêtent pour trois mois. Leurs habitants se réfugient massivement en Europe, principalement en France, une minorité va en Espagne, certains émigrent au Canada ou en Argentine et une partie des juifs choisit l'Israel.

Pour citer les Pieds-noirs les plus célèbres: Albert Camus, le lexicographe Paul Robert, l'écrivain Jules Roy ou le couturier Yves Saint-Laurent.

Ils doivent affronter les préjugés des Français qui les considèrent comme des colons profiteurs. En réalité, la majorité d'entre eux appartient à la classe ouvrière ou à des petits fonctionnaires, commerçants et artisans avec des revenus médiocres par rapport aux Français métropolitains. Leur adaptation est aggravée par l'absence des documents administratifs - des actes de naissance et des autres actes d'état-civil. En laissant toutes les archives administratives au nouveau gouvernement algérien, le gouvernement français ne facilite pas la situation de ces nouveaux rapatriés. Il est difficile pour certains de prouver leur nationalité française. Leur adaptation n'est non plus favorisée par le manque d'études supérieures.

4.4. Colonisation du Maroc

Depuis le 19^e siècle, les puissances européennes cherchent à imposer leur influence en Afrique du Nord. En 1823, pendant la conquête d'Algérie, la France obtient du Maroc une promesse de neutralité. Mais en 1839, le sultan marocain soutient le sultan algérien. Les Marocains sont défaits par l'armée française en 1844. La frontière entre les deux pays est définie par le traité de Tanger, signé la même année. Aussi le Royaume-Uni et l'Espagne tentent à augmenter leur puissance économique, le premier signe un traité commercial avantageux, le second prend possession des îlots au Nord du royaume marocain. La France en projetant de constituer de l'Afrique du Nord un territoire homogène, signe une convention franco-marocaine en 1863. Par un accord en 1904, le Maroc est laissé comme zone d'influence française,

le Royaume-Uni se concentre sur l'Égypte, l'Espagne garde une région au Nord du Maroc. Cette répartition d'influence ne plaît pas à l'empereur de l'Allemagne Guillaume II qui de sa part veut également gagner une partie des terres à coloniser. Il débarque théâtralement à Tanger pour assurer le sultan de son soutien. L'année suivante, la conférence d'Algésiras place le pays sous contrôle international, et en 1909, les Français et les Allemands s'entendent pour signer une convention de partage économique du Maroc. Pourtant, en 1911, une nouvelle crise éclate, l'incident d'Agadir. Le sultan Moulay Hafiz, assiégé dans Fès par des tribus berbères révoltées, a fait appel à la France. L'Allemagne, opposée à une intervention française, dépêche immédiatement une canonnière dans le port d'Agadir. La crise trouve rapidement une solution politique: l'Allemagne renonce finalement à être présente au Maroc en échange d'une partie du territoire du Congo français confrontant au Cameroun qui est dans les mains des Allemands.

Depuis 1902, l'influence économique et militaire française au Maroc s'intensifie de tel point qu'en 1912, le sultan est obligé de signer le Traité de Fès qui signifie l'instauration du protectorat français au Maroc. Dans le cadre de la pacification du Maroc, l'armée française, sous la direction du général Lyautey, doit lutter contre de nombreux tribus berbères. Six mois après la déclaration du protectorat, le sous-protectorat d'Espagne est mis en place au rif du Maroc. En 1921, les rebelles rifains battent les forces espagnoles et fondent leur propre République. L'armée française menée par général Petain intervient pour mater enfin cette guerre en 1926.

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, le pays devient d'un côté une base stratégique pour les Alliés, les groupes marocaines participent aux opérations intégrées dans l'armée

française, de l'autre côté, les tendances nationalistes s'intensifient. En 1943, le parti d'indépendance Istiqlal est fondé.

En 1953, il y a des soulèvements du peuple à Casablanca. L'armée française les réprime durement. Le sultan refusant d'abdiquer est déposé par les autorités françaises et exilé. Il est remplacé par un parent éloigné et très âgé. L'Espagne, non prévenue de l'action, refuse de reconnaître la légitimité du nouveau souverain et abrite sur son territoire au Nord du Maroc les nationalistes qui peuvent de là-bas organiser une résistance contre la présence française dans le pays.

La France, qui est engagée dans la guerre d'Algérie doit également faire face à la révolte nationaliste en Tunisie et sort à peine de la guerre en Indochine. Elle décide alors de s'orienter vers une solution politique: le sultan Mohammed Ben Youssef, dont l'exil n'a fait que grandir son prestige international, est rappelé au Maroc.

Les négociations commencent en août 1955. Le sultan entame immédiatement les discussions avec le gouvernement français. Le 3 mars 1956, l'indépendance du Maroc est proclamée. Le sultan monte sur le trône comme le roi Mohammed V, il est succédé en 1961 par son fils Hassan II, le monarque absolu créant un culte autour de sa personnalité. Le roi actuel Mohammed VI remplacera Hassan II après sa mort en 1999.

4.5. Colonisation de la Tunisie

Au 19^e siècle, sous la direction des beys Husseinites, la Tunisie acquiert une grande autonomie par rapport à l'Empire Ottoman et elle est très proche à devenir un État indépendant. Malheureusement, en raison d'une ruineuse politique des beys et d'un détournement d'une grande partie du trafic commercial vers l'Océan Atlantique, le pays connaît de graves difficultés financières. Le territoire est de plus en plus convoité par des puissances européennes. Il fait

l'objet de rivalité entre la France et l'Italie. La France veut assurer la sécurité de ses territoires algériens et éviter que l'Italie ne déjoue ses plans en Égypte. Les deux pays dépensent des sommes immenses pour profiter des problèmes financiers du bey. C'est la France qui réussit à imposer au bey le protectorat à la grande colère de l'Italie qui voit ce territoire comme son domaine réservé, la minorité européenne en Tunisie est en effet constituée pour la majorité d'Italiens. En avril 1881, les troupes françaises pénètrent dans le pays. Le bey, ne tentant pas de résister, accepte de signer, le 12 mai, le Traité de Bardo qui fait de la Tunisie un protectorat français.

Le bey est obligé de renoncer à la plupart de ses droits en faveur du Résident Général Paul Cambon qui représente en Tunisie les intérêts de la France. Ces intérêts consistent entre autres dans l'exploitation des richesses naturelles du pays. L'occupation a cependant certains effets positifs en ce qui concerne la modernisation du pays: surtout dans les domaines des transports, de l'industrie ou de l'agriculture.

Le début du 20^e siècle est marqué par les premières initiatives sérieuses contre la domination française. Leur répression violente conduit les mouvements nationalistes à se radicaliser. En 1920, le Parti Libéral Constitutionnel Tunisien (Parti du Destour) est créé, elle revendique l'indépendance du pays.

En 1932, Habib Bourguiba, un jeune diplômé en droit, membre du Destour, fonde avec d'autres le journal *L'Action Tunisienne*, qui à part de l'indépendance, propage également la laïcité. Cette position originale au sein du Destour conduit deux ans plus tard à sa scission en deux branches, l'une islamisante qui conserve le nom Destour, et l'autre

moderniste, le Néo-Destour. Ce nouveau parti est dirigé entre autres par Habib Bourguiba.

Les autorités françaises soupçonnant une menace éventuelle, déportent les chefs du Néo-Destour dans le Sud du pays. Libérés en 1937, ils sont de nouveau arrêtés après des incidents sanglants. Après la Seconde Guerre mondiale, où la Tunisie représentait la scène des premières opérations communes entre l'armée américaine et son alliée britannique et l'ouverture de la route aux Alliés vers l'Italie, le mouvement nationaliste s'intensifie. Bourguiba mène de nouvelles négociations avec la France, mais leur échec provoque en 1952 le début de la révolution armée. Bourguiba est de nouveau arrêté pour avoir encouragé cette résistance.

La situation change avec l'arrivée de Pierre Mendès France à la tête du gouvernement français en 1954. La France renouvelle les négociations avec les nationalistes et dans un discours prononcé à Carthage, Mendès France accorde l'autonomie interne à la Tunisie.

Le 20 mars 1956, la France reconnaît l'indépendance totale de la Tunisie. Le pouvoir n'est pas cependant restitué au bey, mais donné au peuple algérien représenté par le mouvement du Néo-Destour du Habib Bourguiba qui devient le premier président de la république proclamée le 25 juillet 1957. Bourguiba ayant pour but de moderniser la société tunisienne, entreprend de nombreuses réformes. Il est intéressé également par la question du statut de la femme. Les Tunisiennes durant son règne acquièrent des droits qui dépassent même ceux des Françaises de l'époque (voir le chapitre 8.3).

Cependant, Habib Bourguiba néglige beaucoup de problèmes du pays. Pour éliminer ses opposants il fait même adopter le système du parti unique et en 1975 il est élu président à vie.

Le président Bourguiba, vieux et malade, est déposé en 1987 par son Premier Ministre Zine El Abidine Ben Ali. Le pays est en crise économique, la situation est encore aggravée par la montée de l'islamisme radical. Zine El Abidine Ben Ali est élu démocratiquement deux ans plus tard. La démocratisation du pays se fait lentement mais sûrement. Depuis 1994 l'opposition a l'accès au Parlement, cinq années plus tard, elle y a même un minimum de 20% de sièges assurés par la loi. La même année, les premières élections présidentielles pluralistes se déroulent.

5. Maroc

5.1. Géographie

Cet état de l'Afrique du Nord de superficie 710 000 km² se répend entre l'océan Atlantique et la mer Méditerranée. Le capitale Rabat comme la plupart des autres villes principales (sauf Fès et Marrakech) se trouvent sur la côte de l'Atlantique. Le paysage est très varié - Est est formé par des plaines fertiles, l'est par les plateaux, le Nord est occupé par la chaîne du Rif, le centre par les montagnes les plus hautes en Afrique du Nord - l'Atlas, tandis que le Sud appartient au désert Sahara. Les chaînes de l'Atlas sont divisées en trois parties: Haut, Moyen et Anti-Atlas et constituent un ensemble d'une longueur de 700 km avec une largeur de 150 à 200 km. Les Haut et Moyen-Atlas sont les montagnes jeunes, contemporaines des Pyrénées et des Alpes et ont les plus hauts sommets. Le Toubkal est le point culminant avec 4165 m. Les reliefs élevés, les vallées étroites et profondes rendent difficiles la vie et les communications. Mais les montagnes, particulièrement le Haut-Atlas, sont riches en eaux: convenablement arrosées, enneigées en hiver, elles sont couvertes de forêts et de pâturages.

Le climat dominant au Maroc est méditerranéen, tempéré à l'Ouest et au Nord par l'Océan Atlantique. À l'intérieur, le climat est plus continental avec des écarts importants de températures. La zone de l'Atlas est humide, l'enneigement y est fréquent. Le Sud a un climat désertique. Dans l'intérieur, le climat varie en fonction de l'altitude. Les étés sont chauds et secs, surtout lorsque souffle le sirocco brûlant ou le chergui, vent d'été venant du Sahara. À cette saison, les températures moyennes sont de 22°C à 24°C. Les hivers sont froids et pluvieux avec gel et neige fréquents. La température moyenne évolue de 12°C à 14°C et peut descendre exceptionnellement jusqu'à -20°C.

La partie atlantique influencée par l'océan est relativement humide, la partie orientale et méridionale souffre à l'aridité. Le Maroc est relativement bien arrosé à l'exception des parties sahariennes et pré-sahariennes (à partir de Marrakech). En hiver, il se forme sur les hautes montagnes du Rif, du Moyen et du Haut Atlas, une couche de neige parfois très épaisse.

D'une part, le Maroc possède les rivières et les fleuves les plus importants du Grand Maghreb (Oum Rabia, Sebou, Melouya,...), d'autre part il souffre du problème de l'irrégularité de leur cours. Les inondations sont très fréquentes dans les plaines littorales et inversement les zones semi-désertiques souffrent en permanence d'un manque d'eau.

Le Maroc possède les plus importants gisements des phosphates dans le monde, soit trois quarts des réserves mondiales. Il est le 1^{er} exportateur mondial de phosphate au monde. Le plomb arrive directement en deuxième position après le phosphate. En effet, le Maroc en est le premier exportateur africain et 9^{ème} producteur mondial.

5.2. Démographie

La population du Maroc est supérieure à 30 millions d'habitants ce qui égale approximativement au nombre d'habitants en Algérie. Mais en comparant ces deux pays, nous devons constater que la densité de la population au Maroc représente un septuple de celle de l'Algérie. La plus grande concentration de la population est sur la côte de l'Océan Atlantique, 90% des habitants vivent en effet au Nord de l'Atlas à l'intérieur du pays se trouvent seulement trois grandes villes: Marrakech, Meknès et Fès. Le Maroc a toujours été un pays essentiellement rural mais l'urbanisation s'y développe très rapidement. Avec un taux de 56,1%, il est le deuxième pays le plus urbanisé du Maghreb après la Tunisie (62,2%). Le taux de fécondité reste élevé au Maroc comme dans les autres pays du Maghreb. Les moins de 15 ans représentent 31% de la population totale et les plus de 65 ans seulement 5%. La population des pays du Maghreb reste l'une des plus jeunes au monde.

Le Royaume du Maroc est parmi tous les États du Maghreb, celui qui compte le plus grand nombre de Berbères. Même les deux tiers de la population, constitués par les arabophones, sont majoritairement des Berbères arabisés. La population marocaine est musulmane à 98,7%. Près de 1,8 millions de Marocains vivent à l'étranger, dont la moitié en France.

La monnaie officielle du pays est le Dirham marocain (MAD), en convertissant 1 MAD contre l'euro, nous obtenons 0,0875 €¹.

¹ Selon le taux de change du fin février de la Banque de France

5.3. Politique

«le Royaume du Maroc, État musulman Souverain, dont la langue officielle est l'arabe, constitue une partie du Grand Maghreb Arabe.»¹

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle. En 1999, le monarque actuel, Mohamed VI de la dynastie Alaouite, a succédé au pouvoir son père Hassan II qui régnait dans le pays depuis 1961. Le Maroc est une monarchie héréditaire dotée d'un parlement élu. Depuis 1996, le pouvoir législatif est de type bicaméral. La Chambre des représentants comprend 325 membres élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans (30 places sont réservés aux femmes). La Chambre des conseillers, composée de 270 membres élus pour 9 ans au suffrage indirect, est renouvelée par tiers tous les trois ans. Le pouvoir exécutif est exercé par le gouvernement. Le premier ministre est nommé par le roi. La constitution a été proclamée en 1972 et révisée plusieurs fois avec, entre autres, pour un but d'augmenter les pouvoirs du parlement. En effet l'essentiel du pouvoir est concentré entre les mains du roi.

„La personne du Roi est inviolable et sacrée.» (art.23)

„Le Roi nomme le Premier Ministre. Sur proposition du Premier Ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement. Il peut mettre fin à leurs fonctions. Il met fin aux fonctions du Gouvernement.» (art.24)

„Le Roi préside le Conseil des Ministres.» (art.25)

„Le Roi peut dissoudre les deux chambres du Parlement» (art.27)

„Le Roi est le Chef Suprême des Forces Armées Royales.» (art.30)

Il existe 2 grandes entités politiques au Maroc depuis son indépendance en 1956. Il s'agit du Parti d'Istiqlal (PI - Parti d'Indépendance qui a été fondé pendant les luttes pour l'indépendance du pays) et du parti de l'opposition l'Union socialiste des forces populaires (USFP). Un nombre important

¹ Martin, Michel Louis, Les Nouvelles constitutions des pays francophones du Sud. Le Maghreb L'Hermès, 1998, p.59

des chaises au Parlement est occupé aussi par les membres du Parti de la justice et du développement (PJD) ayant des tendances islamistes et du Mouvement populaire (MP).



„L’emblème du Royaume est le drapeau rouge frappé en son centre d’une étoile verte à cinq branches.

La devise du Royaume est: DIEU, LA PATRIE, le ROI.»
(art.7)

„Tous les Marocains sont égaux devant la loi. Tous les citoyens ont également le droit à l’éducation et au travail. L’homme et la femme jouissent de droits politiques égaux. L’Islam est la religion d’État.”¹

Le Maroc est membre des organisations internationales suivantes: Union du Maghreb arabe (UMA), Ligue arabe (LA), Organisation de la conférence islamique (OCI), Banque africaine de développement (BAD), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), Organisation des Nations unies (ONU), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Maroc est le seul pays africain qui ne participe pas à l’Union Africaine, organisation d’États africains créée en 2000 à l’image de l’Union Européenne. Ses buts sont d’oeuvrer à la promotion de la démocratie, des droits de l’homme et du développement à travers l’Afrique, surtout par l’augmentation des investissements extérieurs par l’intermédiaire du programme du Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD). Maroc s’est retiré de l’OUA pour protester contre l’admission dans l’organisation de la République arabe sahraouie démocratique.

¹ Martin, Michel Louis, Les Nouvelles constitutions des pays francophones du Sud. Le Maghreb. L’Hermès, 1998, p.60-61

6. Algérie

6.1. Géographie

L'Algérie est un pays très vaste et avec une superficie de 2 380 000 km² le deuxième plus grand pays de l'Afrique. Elle dépasse plus de 4 fois la superficie de la France.

Le relief de l'Algérie est constitué de trois grands ensembles: le Tell du Nord, les hauts plateaux et l'Atlas saharien au centre, et le Sahara au Sud. Le Tell et une étroite bande le long de la côte qui est délimitée au Sud par une chaîne de montagne parallèle au littoral. Il est constitué de plaines fertiles, où se concentrent la majorité de la population algérienne, suivies de hauts monts de l'Atlas tellien qui dépassent 2000 m à l'Est, surtout en Kabylie où les sommets sont couverts de neige en hiver. La région des hauts plateaux possède une végétation assez pauvre. Les été y sont secs et les hivers très froids et humides. Ces steppes sont délimitées au Sud par une chaîne de hauts montagnes - l'Atlas saharien avec des sommets de plus de 2300 m, qui représente le prolongement du Haut Atlas marocain. Le Sahara couvre presque 85% du territoire algérien. Les oasis et les plaines de pierres varient les dunes de sable.

Le climat est de type méditerranéen au Nord - étés chauds et secs, hivers humides et frais, semi-aride sur les hauts plateaux au centre du pays et désertique au Sud. Au Nord, les températures en hiver varient entre 8°C et 15°C et elles grimpent jusqu'à 30°C en été. Au Sahara, la température est de 15 à 28°C en hiver, pour atteindre 40 à 45°C en été. Les écarts de température dans une même journée peuvent être très importante, par exemple au Sahara au-dessus de 40°C le jour et 5°C la nuit. Les vents chauds et secs du Sahara intensifient la sécheresse en été.

La végétation est de type méditerranéenne dans le Nord du pays. Le long du littoral domine la forêt et le maquis. Au centre du pays pousse très peu de plantes. Dans les oasis du Sahara, le système d'irrigation permet aux indigènes de cultiver, hors des palmiers dattiers, des fruits et des légumes.

6.2. Démographie

Malgré que l'Algérie soit un pays très vaste, elle reste avec 33 millions d'habitants assez peu peuplé. Pour comparaison: le Maroc, dont la superficie est 3 fois moins grande, a presque le même nombre d'habitants (voir l'annexe - Tableau „Données démographiques“). La majeure partie du pays appartient au Sahara. La population est concentrée essentiellement aux côtes de la Méditerranée ou à sa proximité. La monnaie officielle du pays est le Dinar algérien (DZD), en convertissant 1 DZD contre l'euro, nous obtenons 0,00995 €¹.

6.3. Politique

„L'Algérie est une République Démocratique et Populaire. Elle est une et indivisible. L'Islam est la religion de l'État. L'Arabe est la langue nationale et officielle. Sa Devise est: PAR le PEUPLE ET POUR le PEUPLE. L'État est au service exclusif du peuple.“ (art.1-3, 11)²



L'Algérie est depuis 1962 une république démocratique et populaire. Son parlement est bicaméral. Le Conseil de la Nation est composé de 144 membres élus pour une période de six ans. Un tiers d'eux est désigné par le président, les deux autres au suffrage indirect. Chaque trois ans, une moitié

¹ Selon le taux de change du fin février de la Banque de France

² Martin, Michel Louis, Les Nouvelles constitutions des pays francophones du Sud, Le Maghreb L'Hermès, 1998, p.34

des sénateurs est renouvelée. La seconde chambre, l'Assemblée populaire nationale est composée de 389 membres élus pour une période de cinq ans au suffrage universel direct. Le pouvoir exécutif est exercé par le président et le gouvernement. Le chef de l'État actuel, le président Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir depuis avril 1999, a été réélu en 2004 avec 85% de voix au suffrage universel direct pour un second mandat de cinq ans. Le président est le chef suprême de l'armée, le ministre de la Défense et il nomme le premier ministre. La constitution algérienne date de 1963, elle a été modifiée à plusieurs reprises, la dernière révision, qui a instauré un Parlement bicaméral, a eu lieu en 1996.



Le président Abdelaziz Bouteflika

La liberté de l'expression et le multipartisme sont garantis par la loi depuis 1989, l'Algérie compte actuellement autour de 40 partis politiques actifs. FLN (Front de libération nationale), MRN (Mouvement pour la réforme nationale), RND (Rassemblement national démocratique) et MSP (Mouvement de la société pour la paix) en sont les plus importants, ils détiennent la majorité à l'Assemblée et au Sénat.

L'Algérie participe à une cinquantaine d'organisations internationales dont les plus importantes: Union africaine (UA), Ligue arabe (LA), Union du Maghreb arabe (UMA, elle a contribué en 1989 à sa création), Organisation de la conférence islamique (OCI), Banque africaine de développement (BAD), Organisation des Nations unies (ONU), Organisation mondiale de la santé (OMS), Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Organisation des Nations unies pour

l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale du travail (OIT), Comité international olympique (CIO). Elle est également membre de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) ou du Groupe des quinze (G15)¹

„Les libertés fondamentales et les droits de l'homme et du citoyen sont garantis." (art.32)

„Les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen." (art.41)²

7. Tunisie

7.1. Géographie

La Tunisie est le pays le plus petit du Maghreb concernant la superficie: 164 000 km². La partie du Nord, essentiellement montagneuse (Khroumirie, Dorsale), s'oppose au Centre et au Sud qui sont formés par des plateaux, et des plaines steppiques et désertiques comme Sahel, Nefzaoua, Dahar où Djeffara.

La Tunisie subit deux influences climatiques: celle, maritime de la Méditerranée et celle, continentale du Sahara. Les étés tunisiens sont généralement chauds et secs, les hivers frais et pluvieux, notamment dans la région côtière. Au Nord le climat est méditerranéen. Au centre le climat est continental, chaud et sec. C'est une région de steppe où l'on cultive les oliviers dans la zone côtière. Au Sud règne le climat saharien, semi-désertique.

¹ Selon la définition de Wikipédia, le groupe des quinze (ou G15) est une coalition de dix-huit pays étant membres ou observateurs du Mouvement des non-alignés (NAM): Algérie, Argentine, Brésil, Chili, Egypte, Inde, Indonésie, Iran, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Mexique, Nigeria, Pérou, Sénégal, Sri Lanka, Venezuela et Zimbabwe. Le G15 a été créé lors du IX^e congrès du NAM à Belgrade en ex-Yougoslavie du 4 au 7 septembre 1989 et comptait à l'époque quinze membres, d'où l'appellation G15. Il sert à faire concurrence aux autres organisations économiques telles que l'organisation mondiale du commerce (OMC) et surtout le Groupe des huit (G8).

² Martin, Michel Louis, Les Nouvelles constitutions des pays francophones du Sud, Le Maghreb L'Hermès, 1998, p.34

Le sol tunisien est recouvert d'une végétation peu abondante, dont la caractéristique principale est l'adaptation à la sécheresse. Au Nord domine de la végétation méditerranéenne, de la forêt sur les hauteurs et de l'élevage dans les prairies. Dans cette partie de la Tunisie, grâce à une grande pluviosité, sont concentrées des cultures du pays (vignes, céréales, oliviers) et l'élevage bovin. Au Nord-Est se pratiquent des cultures maraîchères et fruitières. Le Sud est le domaine de la culture des dattes dans les oasis et de l'élevage des ovins. Important pour l'économie du pays et aussi la pêche, l'industrie (textile et pétrolière) et le tourisme.

Les températures moyennes à Tunis sont 11°C en hiver, 26°C en été. En hiver, la température varie de 5°C ou 6°C le soir à 17°C ou 18°C dans la journée. Les précipitations varient selon les régions, s'élèvent à Tunis et à Sfax, en raison de la proximité de la mer et deviennent de moins en moins importantes vers le Sud du pays. L'absence de grands reliefs expose la Tunisie en été au souffle chaud et sec du vent saharien, élevant les températures jusqu'à des 40°C.

7.2. Démographie

La population de la Tunisie ne représente que un tiers de celle de l'Algérie et du Maroc. La plus grande concentration se trouve sur la côte, à part Kairouan, les principales villes, la capitale Tunis comprise, sont des ports (Bizerte, Sousse, Sfax, Gabès). Le taux d'urbanisation de 66,2% est le plus élevé du Maghreb. La population tunisienne est très jeune, les moins de 15 ans représentent 24% de la population totale, les plus de 65 ans seulement 7%. La monnaie officielle du pays est le Dinar

tunisien (TND). En convertissant 1 TND contre l'euro, nous obtenons 0,5529 €¹.

7.3. Politique

„La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain; sa religion est l'islam, sa langue arabe et son régime, la République." (art.1^{er})

„La République tunisienne constitue une partie du Grand Maghreb Arabe, à l'unité duquel elle oeuvre dans le cadre de l'intérêt commun." (art.2)²

La Tunisie est une République depuis 1957. La constitution actuelle a été proclamée deux ans plus tard, en 1959, trois ans après l'indépendance. La révision la plus importante, qui a instauré un parlement bicaméral, a eu lieu en 2002. Le pouvoir législatif est alors exercé par la Chambre des députés et la Chambre



Le président Zine El Abidine BEN ALI

des conseillers. Les 189 membres de la Chambre des députés sont élus au suffrage universel, libre et direct pour un mandat de cinq ans. La Chambre des conseillers élue pour six ans est composée de 126 membres dont un tiers de personnalités désignées par le président de la République, un tiers de représentants des gouvernorats et un tiers de représentants des organisations professionnelles.

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel, libre, direct et secret. La Tunisie connaît depuis l'indépendance seulement deux présidents: Habib Bourguiba (au pouvoir 1957-1987) et Zine el Abidine Ben Ali, son ancien premier ministre qui l'a succédé.

¹ Selon le taux de change du fin février de la Banque de France

² Martin, Michel Louis, Les Nouvelles constitutions des pays francophones du Sud, Le Maghreb L'Hermès, 1998, p.94

Le président est en effet rééligible sans limitation du nombre de mandats jusqu'à l'âge de 75 ans. En 1988, après trente ans de la régence de Habib Bourguiba, il y avait un essai de limiter le nombre de mandats présidentiel à trois, la révision de la constitution de 2002 l'a cependant supprimé. La constitution tunisienne accorde beaucoup de pouvoirs à la présidence. Entre autres:

„le Président de la République oriente la politique générale de l'État, en définit les options fondamentales et en informe la Chambre des députés." (art.49)

„le Président de la République peut soumettre directement (sans approbation parlementaire) au référendum les projets de loi ayant une importance nationale ou les questions touchant à l'intérêt supérieur du pays s'ils ne sont pas contraires à la constitution." (art.47)

La vie politique de la Tunisie est dominée par le parti présidentiel, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD).



„le drapeau de la République tunisienne est rouge; il comporte dans les conditions définies par la loi, en son milieu, un cercle blanc où figure une étoile à cinq branches entourée d'un croissant rouge.

La devise de la République est: LIBERTÉ, ORDRE ET JUSTICE"

(art4)

„Tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi." (art.6)¹

La Tunisie est membre de nombreuses organisations internationales que ce soit dans le cadre du monde arabe et de l'Afrique: Union du Maghreb arabe (UMA), Ligue arabe (LA), Organisation de la conférence islamique(OCI), Union africaine (UA), Banque africaine de développement (BAD) ou à l'échelle mondiale: Organisation des Nations unies (ONU), Organisation mondiale de la santé (OMS), Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science

¹ Martin, Michel Louis, Les Nouvelles constitutions des pays francophones du Sud, Le Maghreb L'Hermès, 1998, p.94

et la culture (Unesco), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale du travail (OIT) ou Comité international olympique (CIO).

8. Anthropologie culturelle

Le Maghreb était depuis l'antiquité un carrefour de rencontres entre la culture berbère, arabo-islamique, méditerranéenne, africaine et occidentale.

8.1. Religion

Presque la totalité des Maghrébins est de confession musulmane. L'islam est la religion principale et officielle de ces trois pays comme le dictent leurs Constitutions:

„La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain; sa religion est l'islam" Constitution tunisienne, Chapitre I, art. 1^{er}

„L'islam est la religion d'État qui garantit à tous le libre exercice des cultes." Constitution marocaine, Titre I, art.6

„L'islam est la religion d'État." Constitution algérienne, Chapitre I, art.2¹

La Constitution algérienne garantit aux citoyens une liberté de culte: *„Les citoyens sont égaux devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale." (art.29)²* Les imams, prêtres et rabbins sont payés par l'État et en dépendent. L'enseignement des lois de la religion islamique est devenu obligatoire au secondaire mais il est contrôlé par le gouvernement pour prévenir toutes les déviations extrémistes. En même temps, le gouvernement a interdit

¹ Martin, Michel Louis, Les Nouvelles constitutions des pays francophones du Sud, Le Maghreb, L'Hermès, 1998, p.94, 59, 34

² Idem, p. 36

la distribution des ouvrages religieux qui font la promotion de la violence et en plus, selon la Constitution, „*Les partis politiques ne peuvent être fondés sur une base religieuse, linguistique, raciale, de sexe, corporatiste ou régionale.*”¹ L’Islam est la religion de 99% des Algériens, le seul pourcent des croyants qui reste est divisé entre le judaïsme et le christianisme.

Dans le Royaume du Maroc, des fidèles à l’islam forment 98,7% de la population, des Chrétiens 1,1% et des Juives seulement 0,2%. Ce dernier chiffre est lié avec l’exode de la minorité juive du Maroc vers l’Israël après la création de l’État indépendant d’Israël en 1948.

Le christianisme et le judaïsme sont très minoritaires aussi en Tunisie, ils y représentent 2% de population, le reste étant de confession musulmane. Les fêtes religieuses musulmanes sont considérées comme des jours fériés.

8.2. Mariage

La vie au Maghreb reste jusqu’à aujourd’hui très attachée aux rituels religieux. L’un des plus somptueux c’est le mariage. Tandis que les costumes, la musique, les danses et les repas de noce peuvent varier d’une région à l’autre, les principaux rituels dès les fiançailles jusqu’au mariage sont assez analogues.

Les préparatifs commencent deux jours avant le mariage avec la mise en beauté de la mariée. Ce cérémonial qui se déroule seulement entre les femmes doit préparer la future épouse à sa première nuit d’amour. La première étape s’appelle le Passage au hamman² - la jeune fille recevra un bain

¹ Martin, Michel Louis, Les Nouvelles constitutions des pays francophones du Sud, Le Maghreb, L’Hermès, 1998, p. 37

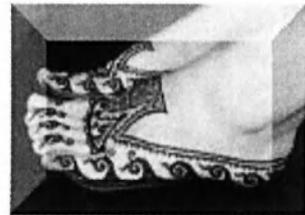
² Selon la définition de Wikipedia, c’est un bain de vapeur humide puisant ses origines dans les thermes romains. le hamman fut en effet adapté aux préceptes de la religion musulmane qui préconise une hygiène méticuleuse et des ablutions régulières notamment avant les prières rituelles.

et tous les soins consacrés à la beauté du corps. Elle sera lavée, épilée, massée et parfumée.

La cérémonie de mise en beauté est suivie par la „Nuit de henné“, le jour avant la présentation de la mariée à son époux. Elle a toujours lieu en soirée entre les femmes à la maison des parents de la mariée, sept jours avant le mariage religieux. Les parents du marié apportant des cadeaux sont accueillis par un orchestre et des chants, un couscous de noce est servi et après l'arrivée de la mariée la cérémonie peut commencer.



La Hanana (la préposée au henné) est chargée de la pose du henné. La préparation est assez complexe: la poudre du henné est diluée avec l'eau de rose ou l'eau de fleur d'oranger, des motifs floraux sont dessinés sur les mains, éventuellement sur les pieds de la mariée et la pâte se laisse sécher jusqu'au



lendemain. Le henné¹ à part des effets décoratifs a également une dimension magique - ce colorant doit apporter la chance et est associée aussi à la fécondité. Ce mot vient de l'hébreux Hen qui signifie „trouver grâce“² - la jeune mariée, en colorant ses mains durant la cérémonie du henné, souhaite trouver grâce auprès de son mari. La fête dure jusqu'à l'aube. À l'époque où les mariages étaient arrangés entre les familles et les jeunes mariés ne se voyait que lors de la cérémonie religieuse, la Nuit du henné représentait une officialisation de l'alliance aux yeux des familles.

¹ Selon la définition de Wikipedia, c'est un arbuste épineux, dont les feuilles produisent des teintures telles que le rouge et le jaune utilisé en teinture textile et corporelle. On extrait de ses petites fleurs un parfum très apprécié. Le henné provient du Maghreb. Le terme désigne également ce colorant dont l'usage est très ancien puisqu'on en retrouve la trace sur les momies égyptiennes.

² http://www.orientale.fr/article_10220.htm

Le mariage devait ensuite être officialisée devant le Dieu et devant la société.

Autrefois, dans les pays musulmans, le mariage religieux et le mariage civil pouvaient être célébrés en même temps, chez un juge musulman appelé le Cadi (ou Qadhi). Avant la nuit de noces, le jeune couple, ses parents et des témoins, se présentaient devant ce juge musulman. Le juge posait des questions concernant la situation sociale des jeunes mariés, leur âge, la dot de la jeune fille et s'assurait que les conditions du mariage musulman avaient été respectées et les futurs époux étaient tous les deux d'accord avec les conditions convenues. Après la prononciation des phrases rituelles et après avoir fixé la date de la nuit des noces appelée en arabe El Doukhoul („l'entrée"¹), les mariées rentraient chez leurs parents.

Sept jours avant la nuit de noces, les familles des jeunes mariées organisent un repas où les détails de la préparation de la nuit de noces sont discutés. La famille de la mariée est chargée d'organiser le repas nuptial, le marié doit équiper le futur domicile conjugal.

Le jour du Doukhoul, une fête est organisée à la maison de la mariée. Celle-ci revêt ses plus belles robes et ses plus beaux bijoux qu'elle change tout au long de la soirée. Le mari arrive en tête d'un cortège d'amis, vêtu d'une djellaba² et d'un burnous¹ et coiffé d'une chechia²,



Costume traditionnel algérien

¹ L'entrée de la jeune mariée au domicile conjugal.

² Selon la définition de Wikipedia, c'est un long vêtement culturellement porté par les musulmans pour se conformer aux critères de pudeur exigés par le Coran. Parent du caftan turc. La djellaba est un vêtement d'homme à l'origine, très ancien c'est un vêtement confortable. Ce vêtement peut être de différentes matières en fonction du climat et être adapté pour des cérémonies religieuses ou pour des festivités.

pour emmener sa jeune femme à leur nouveau domicile et passer leur première nuit conjugale.

Le lendemain, la mariée reçoit la visite de ses parents qui apportent le petit déjeuner rituel et qui veulent s'assurer que leur fille va bien.

La dernière cérémonie „Lahzam“ (ceinture), exclusivement féminine, consiste à mettre une ceinture dorée à la jeune mariée. Cette ceinture symbolise un couronnement, le passage de la jeune fille à une femme adulte.

Deux semaines suivantes, la maison des parents des jeunes mariés reste ouverte aux proches qui ne pouvaient pas participer à la fête.

8.3. Position sociale de la femme

La position de la femme maghrébine est très différente d'un pays à l'autre.

Les plus privilégiées sont les Tunisiennes qui bénéficient d'un statut personnel assez libéral. Elles sont protégées par la loi contre la répudiation, la discrimination sexiste et ont le droit de demander le divorce ou d'hériter à l'égal des hommes. Elles ont acquis ces droits sous la présidence de Habib Bourguiba (1957-1987) avec la réforme du Code du statut personnel (CSP) promulgué en 1956 et entrée en vigueur un an plus tard. Pour qu'un mariage soit valide il faut le consentement des deux époux ce qui est une nouveauté dans le monde arabo-musulman de l'époque. La Constitution tunisienne interdit depuis la polygamie, le divorce doit se dérouler devant un tribunal, il ne suffit plus une lettre de répudiation et même les femmes peuvent le demander.

¹ Un manteau en laine long avec une capuche pointu et sans manche.

² Selon la définition de Wikipedia, c'est un couvre-chef masculin porté par de nombreux peuples islamisés. Elle est le couvre-chef national de la Tunisie. Cousine du béret européen, la chéchia est à l'origine un bonnet en forme de calotte de couleur rouge vermillon en Tunisie ou noire en Libye.

La femme contribue aux charges de famille et en cas de décès du père, elle a le droit de tutelle sur ses enfants mineurs et elle a le droit de transmettre sa nationalité à ses enfants. Déjà depuis 1965, les Tunisiennes ont le droit à l'avortement, elles l'ont acquis 10 ans plus tôt que les Françaises.

En ce qui concerne le droit à l'héritage, les femmes en Tunisie étaient jusqu'à la réforme du Code du statut personnel des héritières réservataires. Leurs parts ne pouvaient dépasser la moitié de l'héritage. L'autre moitié était attribuée aux mâles de la famille, même s'il s'agissait de parents très éloignés du point de vue biologique. *„Bien que l'Islam accorde aux femmes le droit à l'héritage, très souvent elles renoncent à ce droit car la tradition les empêche d'en bénéficier. En milieu rural où la terre constitue la principale forme de richesse, la femme ne réclame pas sa part d'héritage, car cela n'est pas convenable»¹*

Le président actuel Zine Abidine Ben Ali continue la politique favorable au changement du statut de la femme dans la société arabo-musulmane. Il encourage les femmes à participer activement à la vie politique du pays et à occuper des postes importants dans des institutions publiques et gouvernementales pour avoir une place plus importante dans la société tunisienne. Les Tunisiennes représentent aujourd'hui un quart de la population active du pays, elles travaillent dans la médecine et dans la pharmacie, dans l'administration, comme professeurs d'université ou avocats.

Toutefois, l'homme est encore considéré comme le chef de famille, la dot existe toujours et l'héritage est

¹ Gadant Monique, Kasriel Michèle, Femmes du Maghreb au présent, édition du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris 1990, p.39

complètement inégalitaire: aux hommes appartient une part double par rapport à celle des femmes, la modification du CSP n'a apporté que quelques modifications à l'ordre de priorité de succession. Enfin, quoique non directement interdit dans le CSP, le mariage d'une musulmane avec un non-musulman reste impossible.

Au Maroc, les femmes étaient dans l'inégalité totale par rapport aux hommes jusqu'à l'an 2004. En octobre 2003 le roi Mohammed VI a proposé une réforme de la Moudawana - du Code de statut de la famille marocain, pour répondre aux tentatives du mouvement féministe demandant la modification de leur statut personnel. L'âge minimum légal du mariage passe de 15 à 18 ans et une femme peut se marier sans le consentement de ses parents. L'obligation de la femme d'obéir à son époux est remplacé par l'aide et respect mutuels des deux époux. La polygamie, tout en restant autorisée, devient plus difficile, le consentement de la première femme étant obligatoire. Le divorce est à demander devant le tribunal, une simple lettre de répudiation ne suffit plus. Le harcèlement sexuel est désormais considéré comme une faute et puni par la loi. La possibilité pour une Marocaine de transmettre sa nationalité à ses enfants est reconnue que deux ans plus tard.

En Algérie, les lois relatives au couple et à la famille sont conformes au Code de la famille qui a été établi en 1984 sous la présidence de Chadli Benjedid. Ce code légalise l'infériorité de la femme et sa maintenance sous tutelle à vie. Selon ce Code, les femmes ne sont jamais majeures: à la naissance, elles sont sous l'autorité paternelle, et une fois mariées, elles passent sous l'autorité de leur mari. En cas de divorce, tous les biens de la famille reviennent à l'homme et seul le père possède le droit

de garder les enfants. Les féministes et les partis de gauche demandent que le Code de la famille soit abrogé, les islamistes et les conservateurs sont contre tout changement. Le président Abdelaziz Bouteflika a décidé que ce Code doit être révisé, les amendements proposés en 2004 et 2005 n'étaient pourtant pas décisifs.

Les femmes du Maghreb d'aujourd'hui deviennent de plus en plus indépendantes. Plus instruites, elles ont d'autres priorités que de fonder une grande famille et s'occuper du foyer.

Selon les statistiques de l'Institut national d'études démographiques (Ined)¹ „l'âge du mariage des femmes en Tunisie est passé de 19 ans en 1956 à 27,8 ans aujourd'hui; au Maroc, de 16 ans en 1960 à 26 ans en 1995; en Algérie, de 18 ans en 1966 à 27,6 ans en 1998. En Tunisie, plus que la moitié des femmes de 25 à 29 ans ne sont pas mariées, et on approche de ce taux dans les deux autres pays." Le recul de l'âge du mariage est en lien direct avec lehaussement du niveau d'instruction des femmes.

Sur le portail Monmaghreb.com nous pouvons trouver de nombreux avis des Maghrébines modernes concernant l'éducation similaires à celui de Widad. Widad vient de terminer ses études en médecine. Cette jeune Algérienne, qui a 25 ans et qui est issue d'un milieu modeste, ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. "Maintenant, dit-elle, je vais m'inscrire en gynécologie. Et mon fiancé, qui a terminé lui aussi cette année, en ophtalmologie. Pas question de nous marier avant d'avoir terminé mes études. Le mari pourra toujours partir un jour, mais mes diplômes et mon travail, personne ne pourra me les enlever. C'est ça qui m'aidera dans la vie, en cas de coup dur."²

¹ www.ined.fr

² www.monmaghreb.com

La fécondité est en baisse constante et commence à rejoindre le niveau européen. Le Maroc et la Tunisie ont lancé la politique de limitation de naissance déjà dans les années 1970, l'Algérie dans les années 1980. De plus en plus de jeunes femmes choisissent d'avoir seulement un ou deux enfants à qui elles pourront assurer un certain niveau de qualité de vie, y compris l'éducation. Les Maghrébines utilisent des moyens contraceptifs. Malika 45 ans, possédant un restaurant prospère à Alger, explique "Si je me suis arrêtée à deux, c'est d'abord pour avoir une certaine qualité de vie. Il fallait leur consacrer beaucoup de temps et d'énergie. J'avais peur, en en ayant d'autres, de ne pas être à la hauteur. Pour leur éducation, certes, mais surtout pour l'affection. Je crois que ma mère était dépassée par ses sept gosses."¹

Les jeunes filles veulent avoir moins d'enfants „ Là-bas on dit que les enfants c'est la richesse, que la retraite est assurée... mais ici il faut avoir des moyens de les élever, on ne peut compter que sur soi." Et les femmes plus âgées acquiescent „La religion dit d'avoir des enfants, mais en avoir autant que moi c'est une bêtise... 10 enfants c'est trop je ne suis qu'une conveuse... Avoir des enfants c'est un cadeau de Dieu, mais 10, halte - là!...Les femmes maintenant veulent 3-4 enfants, elles ont bien raison."²

8.4. Artisanat

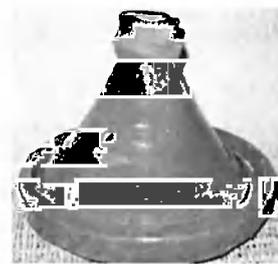
Les trois pays du Maghreb sont réputés pour leurs nombreux produits artisanaux spécifiques pour chaque région. Les Marocains fabriquent des tapis de campagne, des paniers, de la broderie et beaucoup d'autre objets utiles comme par exemple des tajines - des marmites traditionnelles de terre

¹ www.monmaghreb.com

² Gadant Monique, Kasriel Michèle, Femmes du Maghreb au présent, édition du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris 1990, p.238-239

cuite résistantes aux hautes températures avec un couvercle conique pour faire cuire des aliments à la vapeur, sans graisse.

La Tunisie est connue par sa poterie poreuse venant de Guellala ou celle émaillée de Nabeul, par la ferronnerie -



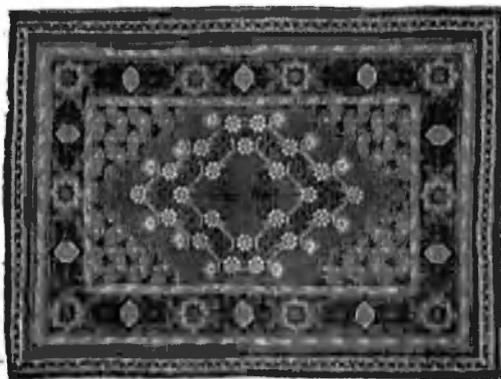
Tajine marocaine

les grilles destinées à décorer les maisons et à protéger la vie privée des habitants et par la fabrication des tapis. Une longue tradition en Tunisie connaît également la production des mosaïques où du textile- des habits traditionnels brodés.

De la poterie à la céramique d'art en passant par le tissage, le travail de cuir - la maroquinerie et la fabrication de bijoux, c'est de l'artisanat algérien.



Bijou algérien



Tapis algérien



Magasin de poterie à Nabeul (Tunisie)



Marché tunisien

8.5. Gastronomie

La gastronomie maghrébine se caractérise par une très grande diversité et une grande richesse. Le Maghreb constituait le lieu de croisée des cultures et des civilisations, c'était „un pont“ entre l'Orient et l'Occident. La grande diversité gastronomique résulte de cette rencontre de civilisations. La cuisine du Maghreb est un mélange de cuisines. *«Le legs de nos ancêtres de Numidie, des Phéniciens, des Carthaginois, des Romains, de la civilisation musulmane, l'influence des Juifs et des Musulmans, des Arabes et des Berbères, de l'Espagne musulmane, de l'époque ottomane, la colonisation française, ont indubitablement empreint le génie de notre peuple en matière culinaire.»*¹ À l'origine de cette richesse culinaire, il y a aussi les conditions géographiques favorables: la côte et les lacs proposent une variété de poissons, les plaines et les pâturages du lait et de la viande de qualité et l'agriculture offre de grandes variétés de légumes et des fruits.

La cuisine maghrébine différencie d'une région à l'autre mais aussi d'une religion à l'autre. Les plats de cérémonies sont différents selon les traditions religieuses. La religion dicte également à ses fidèles des règles à suivre dans le domaine de la consommation de certains aliments. Les interdictions alimentaires font partie de la plupart des religions.

Le christianisme connaît le péché de gourmandise et interdit de consommer de la viande et des matières grasses d'origine animale pendant les jours réputés maigres.

Pour l'islam, il est prohibé de la viande du porc, considéré comme animal impur, et les boissons alcoolisées.

¹ Hefied Nadira, 130 recettes traditionnelles du Maghreb, éd. J'ai lu, 1999, Avant-propos

Pendant le ramadan¹, le mois d'abstinence et de méditation, les musulmans ne doivent ni manger, ni boire du lever au coucher du soleil. La notion de retenue, d'un manque est présente dans cette religion comme un sacrifice qui ne permet pas aux fidèles de consommer de manière abusive. Elle fait découvrir aux croyants la reconnaissance au Dieu pour les moyens et les biens qu'il nous a donné pour vivre et la notion de partage de nourriture. À la table d'un musulman, il y a toujours une place de plus pour un inconnu.

La loi juive ne prohibe pas de l'alcool mais elle impose des règles de préparation de la nourriture assez strictes. Dans la cuisine juive, du lait et de la viande ne peuvent jamais être mis en contact, il faut même disposer de deux espaces de cuisine séparés. De plus, en ce qui concerne la consommation des animaux vivant dans l'eau, seuls sont autorisés ceux qui „ont au moins une nageoire et au moins une écaille qui se retire facilement”². Les crustacés et les coquillages sont interdits.

La cuisine maghrébine pouvait être définie comme une vraie mosaïque de plats à la fois locaux, régionaux ou étrangers. Elle est généralement basée sur la viande de mouton, de boeuf et des poissons, sur les légumes, la semoule de blé et accompagné abondamment d'épices. Pour citer quelques plats les plus célèbres, ce sont: le couscous, le tajine, la pastilla où les bricks. Le couscous est un plat d'origine berbère obtenu par l'agglomération de semoule de blé.

¹ Selon la définition de l'encyclopédie Wikipédia, Ramadan ou ramadhan est le 9^e mois du calendrier musulman. Ce mois marque, pour les musulmans, le début de la révélation du Coran faite à Mahomet. Afin de sanctifier ce mois, il a été décidé que les musulmans pratiqueraient un jeûne. Pour les musulmans, jeûner, c'est s'abstenir pendant la journée de ce qui rompt le jeûne (nourriture quelconque, boissons, relations sexuelles, etc.) sont interdites de la pointe de l'aube jusqu'au coucher du soleil). C'est le mois des bienfaits, des actes d'obéissance et des bénédictions. C'est dans la tradition musulmane le meilleur mois de l'année, qui contient la meilleure des nuits, *laylatou al-qadr* (la nuit du destin), durant laquelle les musulmans prient et lisent le coran, puisqu'il est dit que les souhaits exprimés au Seigneur avec foi sont exaucés au cours de cette nuit, par la volonté de Dieu.

² http://fr.wikipedia.org/wiki/Religion_et_alimentation

Le couscous est généralement préparé dans une marmite spéciale - une couscoussière où il s'imprègne de l'arôme de la viande cuite en-dessous. La préparation traditionnelle est un procédé assez complexe. Il existe beaucoup de recettes de repas à base de couscous. Il est mangé sucré, salé où même plusieurs goûts peuvent se mélanger. Par exemple au Maroc, les mariages et les cérémonies religieuses sont fêtés traditionnellement en mangeant le couscous préparé avec sept variétés de légumes dont pommes de terre, carottes, courgettes et des fruits secs cuits à part avec du miel. Découvert par les Français à l'époque de la conquête de l'Algérie, le couscous jouit actuellement dans le pays de l'hexagone d'une énorme popularité.



Le tajine tunisien c'est une quiche gratinée à base de viande et de légumes, tandis que au Maroc c'est un ragoût de mouton préparé dans la marmite traditionnelle du même nom. La pastilla est une spécialité d'origine espagnole qui est devenue un célèbre plat national marocain. C'est une sorte de feuilleté à base d'oignon, de pigeons (ou de poulet ou de fruits de mer), de persil, de coriandre, d'oeuf dur et d'amandes, mélange de sucré et de salé parfumé à la cannelle. Le brick est une feuille fine de farine de blé cuite sur une plaque chaude spéciale et garnie d'ingrédients variables, mais souvent d'oeufs, de thon et d'harissa¹.

Les plats maghrébins sont souvent accompagnés d'ingrédients comme la harissa, les olives où la menthe. Très réputés est

¹ Une purée de piments rouges séchés au soleil puis broyés en présence d'épices comme du cumin. Il en existe des variétés régionales Selon le type des piments, le goût et la préparation. Ainsi, l'harissa berbère est cuisinée avec du piment de Cayenne séché, de l'ail, de l'huile, du sel et quelques épices.

aussi la pâtisserie maghrébine. Les boissons typiques sont par exemple le thé à la menthe, la citronnade - boisson fraîche à base de citron et de sucre où le mahia - l'alcool marocain fort à base de figues.



La vraie cuisine du terroir devient malheureusement de plus en plus rare pour être remplacée par des préparations modernes qui ne demandent pas si beaucoup de temps. Au Maroc, par exemple, veille un Conservatoire des arts culinaires et une Académie Nationale de gastronomie à la sauvegarde de cette partie du patrimoine culturel national. La cuisine régionale parle du passé des peuples et de leur culture et elle constitue une partie non-négligeable de l'attractivité de

ces pays pour les touristes.

8.6. Musique

La musique et la danse occupent une place importante dans la culture non seulement maghrébine, mais aussi arabe en général. Il est à distinguer la musique classique ou traditionnelle, elle-même divisée en plusieurs genres et la musique dite moderne comme le rock, le métal, le rap, le reggae ou le hip hop. Elle diffère également par la langue utilisée. Le Maghreb chante dans tous les parlers. Comme la gastronomie, aussi la musique reflète la grande diversité culturelle des trois pays du Maghreb.

La musique classique algérienne distingue les styles suivants: la musique kabyle, le Chaäbi, la musique chaouie, le raï et la musique andalouse. Le Chaäbi est dans l'encyclopédie Wikipédia définie comme „Musique née au début du XX^e siècle. Exprimée en arabe dialectal et en kabyle, elle

dérive de la musique arabo-andalouse ottomanisée aussi appelée Malouf, avec plusieurs influences berbères. Elle est de loin, avec le Raï, la forme musicale la plus appréciée et la plus écoutée en Algérie." La musique chaoui est un style traditionnel des berbères de la région des Aurès. Le raï est, également selon la définition de Wikipédia, „la musique née au début du XX^e siècle. Exprimée en arabe dialectal, elle est née dans la région d'Oran sous sa forme primitive et s'est popularisée dans le reste de l'Algérie; elle conquiert le monde après avoir subi de nombreux enrichissements et perfectionnements en Occident." De nombreux stars internationaux comme le Français Jean-Jacques Goldman ou l'Anglais Sting, ont collaboré avec des chanteurs algériens du raï. Pour donner des exemples de chanteurs célèbres algériens connus dans le monde, il y a Rachid Taha ou la jeune chanteuse kabyle Souad Massi.

En Tunisie, le courant musical le plus réputé, c'est le Malouf. Il s'agit d'une musique arabo-andalouse ottomanisée. Le Malouf n'existe pas au Maroc qui n'a pas connu la forte influence de l'Empire ottoman sur tous les autres pays arabes.

La musique marocaine se compose à part des styles cités ci-dessus (comme le raï, le chaâbi, la musique andalouse) de la musique amazigh (berbère), divisée encore en sous-groupes selon les régions et les parlers, et de la musique afro-marocaine appelée Gnaoua venant de la région de Marrakech.

Quelle est l'accueil de la musique arabe en France? Un grand succès connaissait le raï dès la moitié des années 1980 et les chanteurs maghrébins y sont populaires encore aujourd'hui. Souad Massi¹, chanteuse algéroise d'origine

¹ Né en 1972 à Alger de parents kabyles. Discographie: Raoui (2001), Deb (2003), Mesk Elil (2005), Live Acoustique 2007. Souad Massi mêle des styles aussi variés que le folk-rock,

kabyle et d'inspiration folk affirme: „J'ai été agréablement surprise, je ne m'attendais pas à cet accueil. Je pense que la musique permet de se rapprocher de la culture arabe.”¹

Et quelle est la place de la langue française dans la musique magrébine? „Le Maghreb et tout particulièrement l'Algérie à travers Oran, sa capitale musicale n'a jamais cessé de chanter en français. Il y a eu avant l'indépendance ce qu'on a appelé la chanson algérienne „françarabe”, dont les chanteurs ont dressé un premier pont linguistique et musicale entre les deux rives de la Méditerranée mêlant l'héritage arabo-andalou à la chanson réaliste française.”²

8.7. Littérature

La littérature des pays du Maghreb est un sujet très complexe qui pourrait lui même constituer le thème d'une mémoire de diplôme. Dans ce chapitre, nous allons donc seulement tracer des caractéristiques les plus essentielles pour la période de la deuxième moitié du 20^e siècle.

On peut distinguer d'abord la littérature écrite en arabe classique ou dialectale ou en berbère, ayant pour but - par le choix de langue - d'échapper à l'influence française, puis les textes ayant comme sujet principal le Maghreb. Cette littérature a été écrite en français, par des Français et pour un public français. Finalement, il y a la littérature maghrébine d'expression française produite par des écrivains d'identité maghrébine. Écrite tout d'abord pour des Français pour être ensuite destinée plutôt au lectorat indigène, elle

le chaâbi, la musique arabo-andalouse à des textes très personnels, souvent empreints de poésie et de nostalgie. Elle chante la plupart du temps en arabe algérien, parfois en français, et quelquefois en berbère (kabyle).

¹ Migeon Frédéric, "Souad Massi: La musique peut permettre de se rapprocher de la culture arabe", Francophonies du monde arabe N°15 Décembre 2007, Supplément au N°355 du Français dans le monde, CLE International 2007, p. 27

² Idem

a survécu à l'arabisation et constitue aujourd'hui la littérature classique faisant partie des programmes scolaires maghrébins.

Les écrivains maghrébins se servent du français pour plusieurs raisons. Certains le maîtrisent mieux que l'arabe, il est donc pour eux plus facile de s'exprimer en langue française. De point de vue économique, la littérature francophone se vend beaucoup mieux que l'arabophone, étant donné que le lectorat soit plus large, surtout pour des écrivains publiés par de grands éditeurs parisiens. De plus selon un auteur marocain Mohamed Nedali¹ qui a choisi d'écrire ses romans en français *«l'écriture en français arme sûrement les écrivains marocains, et arabes en général, d'une certaine liberté de ton et les met à l'abri de l'autocensure, et ce pour une raison essentielle: le lectorat francophone est forcément doté d'une certaine tolérance, d'une certaine ouverture d'esprit, qui lui permettent de recevoir sans heurt les idées dites larges ou novatrices.»*² Et pourquoi cet auteur d'origine berbère n'écrit pas en sa langue natale? *„La culture berbère demeure encore malheureusement au stade oral, l'écriture dans cette langue serait, dans l'état actuel des choses, une vaine entreprise.“*³

Les représentants les plus connus de cette littérature sont les Algériens: Mouloud Feraoun, Kateb Yacine, Rachid Boudjedra et Rachid Mimouni, les Marocains: Tahar Ben Jelloun et Abdelkebir Khatibi ou le Tunisien Abdelwahab Meddeb.

¹ Né à Tahannaoute au Maroc en 1962, grâce à une bourse, devenu professeur de français - titulaire d'une licence en Lettres de l'Université de Nancy, il est ensuite revenu enseigner au Maroc. Il fait partie d'une nouvelle génération d'écrivains marocains qui est en train de revivifier la scène littéraire en l'ancrant délibérément dans les questions sociales du moment, et en brisant bien des tabous et des hypocrisies dont la société marocaine est victime, qu'il s'agisse de parler de sexualité, de corruption, ou de répression policière.

² Khouri-Dagher Nadir, "Mohamed Nedali: le Français, l'arabe et le berbère sont mes langues et ma richesse", Francophonies arabes N°15 Décembre 2007, Supplément au N°355 du Français dans le monde, CLE International 2007, p. 22

³ Idem

Ces auteurs abordaient entre autres les thèmes suivants: la famille, la société et la politique - décrites souvent de façon critique, la guerre, la recherche d'identité ou bien le renouvellement des formes et la recherche d'une écriture originale.

8.8. Médias

Le français est toujours présent dans les médias maghrébins. À la télévision, au cinéma, à la radio, la plupart des films étrangers et beaucoup de documentaires et de dessins animés sont en français.

La presse francophone a gardé une forte position dans le Maghreb, même un demi-siècle après la décolonisation et alors que l'arabe est une unique langue officielle de ces pays. Confrontée de plus à la répression du côté des puissances politiques et à un recul remarquable du français, la presse francophone garde un impact surprenant au Nord de l'Afrique. De nouveaux titres en français paraissent chaque année - quotidiens, hebdomadaires, revues scientifiques, magazines féminines. Le plus de succès remportent „les quotidiens algérois *El-Watan* (lancé en 1990) et *Liberté* (1992) ou l'hebdomadaire *Tel Quel* lancé en 2001 au Maroc"¹. En Algérie, les trois quotidiens en langue nationale représentent à peine la moitié du tirage de la version française d'*El Moudjahid* (350 000 exemplaires). Le tirage quotidien du journal *Liberté* est de plus de 100 00 exemplaires et on y trouve les programmes de télévision des chaînes françaises (TF+, France 2, France 3, Arte).² Les raisons d'un tel succès sont multiples. Le lectorat francophone est représenté par des élites intellectuelles et

¹ Migeon Frédéric, „Colonnes au pied d'argile", Francophonies arabes N°15 Décembre 2007, Supplément au N°355 du Français dans le monde, CLE International 2007, p.28

² Giblin, Béatrice, "Géopolitique de la langue française" in Hérodoté, revue de géographie et de géopolitique, N°126, troisième trimestre 2007

économiques qui „continuent à assurer à ces titres une part importante du marché publicitaire”¹. De plus, l’utilisation de la langue française permet aux journalistes d’aborder des sujets qui seraient impossible ou difficile à exprimer en arabe, comme les taboux religieux ou politiques ou aborder un même sujet de façon différente.

9. Relations bilatérales

Relations algéro-françaises

Les relations politiques entre l’Algérie et la France ont commencé à s’améliorer que récemment. La première visite d’État d’un président français a eu lieu en mars 2003. À l’occasion de cette visite de Jacques Chirac, la Déclaration d’Alger (voir l’annexe) où les deux pays se sont entendus sur la construction d’un avenir partagé a été signée. Ils ont décidé de mener un dialogue politique renforcé, les chefs d’État ont projeté de se rencontrer annuellement, les Ministres des Affaires étrangères deux fois par an. L’Algérie et la France veulent aussi «assurer la prévention et le règlement des conflits, faire prévaloir le droit international, lutter contre le terrorisme international, favoriser la construction de l’Union du Maghreb Arabe et encourager la coopération entre cette Union et l’Union Européenne.»² De point de vue économique, la France a promis entre autres d’encourager des investissements directs en Algérie et transférer les technologies et le savoir faire de ses entreprises, surtout dans les secteurs de la communication, de l’urbanisme et des transports. La France et l’Algérie se sont entendues sur la mise en place de nombreux projets pour renforcer leur coopération

¹ Migeon Frédéric, „Colonnes au pied d’argile”, Francophonies arabes N°15 Décembre 2007,

² Supplément au N°355 du Français dans le monde, CLE International 2007, p.29

² http://www.ambafrance-dz.org/article.php3?id_article=1946

culturelle, technique et scientifique, notamment dans le cadre du Fond de Solidarité Prioritaire (FSP)¹. Ils ont décidé de favoriser la coopération inter-universitaire, la formation supérieure et la recherche scientifique, de créer entre autres le "Haut conseil franco-algérien de coopération universitaire et de recherche" et "une École Supérieure Algérienne des Affaires".

Sur le champ de la coopération humaine, ils se sont mis d'accord sur la favorisation de la circulation des ressortissants algériens en France et des ressortissants français en Algérie, et ont rappelé d'accorder l'importance à la communauté algérienne en France qui a toute sa place dans la société française. Par ce Traité les deux pays ont exprimé *"leur volonté de mettre en place un partenariat d'exception dans le respect de leur histoire et de leur identité."*²

En 2006, les ministres de l'économie des deux pays ont signé à Alger, un Mémorandum de partenariat économique et financier. La France est le premier fournisseur de l'Algérie avec une part de marché de 20,5%. L'Algérie est le premier client de la France au Maghreb et même en Afrique. Les investissements français connaissent une croissance régulière depuis 2003. Aujourd'hui, 250 entreprises françaises opèrent sur le marché algérien: agroalimentaire (Danone), industrie (Michelin), tourisme (Accor), grande distribution (Carrefour) et dans le secteur financier les plus grandes banques (BNP Paribas, Société Générale, Calyon).

¹ L'Algérie a été intégrée dans les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire en 2000.

² http://www.ambafrance-dz.org/IMG/declaration_dalger_2mars_2003.pdf

Relations maroco-françaises

La coopération de ces deux pays est réalisée dans de nombreux domaines. Ils entretiennent une coopération économique et financière exemplaire, la France est le premier partenaire économique du Maroc. 33% des exportations marocaines sont livrées en France et contrairement 18% des importations fournissent des sociétés françaises. Les principaux produits exportés vers la France sont les vêtements, les composants électriques, les articles de bonneterie, les fils et câbles pour l'électricité et les tomates fraîches. Des Marocains importent de la France principalement les machines et appareils divers, les tissus de coton, le blé, les voitures et les médicaments. La France est aussi le premier investisseur au Maroc. La France est le premier pourvoyeur de touristes avec plus d'un million de visiteurs chaque année.

Le Maroc fait partie des rares pays à bénéficier de la totalité des financements français, puisqu'il appartient à la fois à la Zone de Solidarité Prioritaire et à la Réserve des Pays Émergents.

Les relations bilatérales dans le domaine de la politique sont renforcées par des liens personnels qui unissent le roi Mohammed V et le Président Nicolas Sarkozy. Plusieurs accords et conventions de coopération dans de divers domaines ont été signés à l'occasion de la visite d'État du président Nicolas Sarkozy au Maroc en 2007. Les Premiers Ministres se rencontrent chaque année depuis 1997.

En ce qui concerne la coopération humaine et la circulation de personnes, 30 000 de Français sont installés au Maroc et 800 000 de Marocains (un tiers de Marocains résidant en Europe) vivent en France.

Le partenariat culturel, technique et scientifique est très favorisé par les deux côtés, le Maroc possède un réseau

culturel français dense: 9 Instituts français et une Alliance franco-marocaine. Les relations entre les systèmes universitaires français et marocains se traduisent par de nombreux partenariats qui concernent toutes les universités et de nombreuses grandes écoles d'ingénieurs et qui permettent la mobilité d'étudiants, des enseignants-chercheurs et du personnel administratif.

Relations tuniso-françaises

Les relations personnelles entre les deux Chefs d'État ont favorisé un réel rapprochement, des rencontres de haut niveau fréquents et des négociations intensives sur des sujets d'intérêt commun. Le Président français Jacques Chirac a visité Tunis en 2001 et en 2003, du côté tunisien, le Premier Ministre Mohammed Ghannouchi s'est rendu à Paris en 2003 à l'occasion du Sommet France/Afrique et encore une fois, l'année suivante. En 2007, le président actuel Nicolas Sarkozy a effectué une visite d'amitié et de travail en Tunisie peu de temps après son élection.

Dans le domaine économique, la France est le premier client et le premier fournisseur de la Tunisie. Les investissements français en Tunisie connaissent une progression depuis quinze ans, notamment dans le secteur de l'industrie et des services. En 2001, la France a occupé le premier rang devant l'Allemagne dans le nombre de touristes, un million de Français ont visité la Tunisie. L'aide financière apportée par la France à la Tunisie s'effectue par l'engagement de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP, destiné à financer, sous forme de don, des projets dans le cadre de la coopération culturelle, scientifique et technique). Récemment, la France a trouvé d'autres mécanismes de financement: la Réserve des Pays Émergents et Le Fonds d'aide au Secteur Privé.

La coopération culturelle, scientifique et technique est guidée par une convention tuniso-française de l'an 1985 qui a été remplacée en 2003 par une nouvelle convention signée à l'occasion de la visite du Ministre délégué à la Francophonie à Tunis. Cette coopération est riche et très variée, elle couvre plusieurs domaines, tels que l'éducation et l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, la culture et le patrimoine, la santé, l'environnement. En 2007, une convention de coopération tuniso-française dans le domaine de l'enseignement supérieur a été signée à Tunis. Cette convention a pour objectif essentiel de réformer l'enseignement du français dans le supérieur mais aussi d'assurer une formation continue des enseignants, soutenir la diversification des filières et former à de nouvelles spécialités (français à visée professionnelle, traduction, etc.).

10. Politique et situation linguistiques au Maghreb (position du français)

La situation linguistique des trois pays du Maghreb vise des traits communs mais varie en fonction de la spécificité historique et culturelle de chaque pays.

10.1. Pays multilingues

Le Maroc, La Tunisie et l'Algérie ont en commun d'avoir été colonisés par la France pendant une période plus ou moins longue et d'être multilingues.

Il y a d'abord l'arabe. L'expansion et le développement de cette langue sont liés à la naissance et diffusion de l'Islam. L'arabe s'est imposé dans tout le monde arabo-musulman comme langue religieuse mais aussi comme langue d'administration, de la culture, de la pensée, des sciences et des techniques, coexistant avec les langues locales jusqu'à les supplanter.

L'introduction de l'arabe au Maghreb se fait à partir du 7^e siècle avec les troupes de conquérants arabes.

L'arabe existe en deux formes. À côté de l'arabe classique ou littéral, langue essentiellement écrite et donc de la communication officielle, il existe les variétés orales réservées à la communication spontanée. Le premier est la langue de la religion (de la prière, des rituels, du Coran). Pendant plusieurs siècles, elle était la seule langue du savoir et de la littérature. Elle est utilisée jusqu'à nos jours et représente une forte liaison à l'islam.

Par contre, les langues uniquement orales sont utilisées dans la vie quotidienne et se diversifient selon les entités régionales et nationales. Ces formes orales sont non seulement des parlers arabes mais en Algérie et au Maroc une partie de population communique aussi en parlers berbères. Il s'agit des parlers dans lesquels s'exprimait presque toute la population maghrébinne avant l'arrivée des Arabes. En Tunisie la pratique du berbère a pratiquement disparu, ce parler est utilisé seulement par 1% de la population au Sud de la Tunisie et à Djerba, tandis que en Algérie et au Maroc ce chiffre monte à 20% et à 40%.¹ La langue berbère, l'amazigh, n'a jamais été soumise à un processus de codification, il n'existe pas de norme commune à l'ensemble berbérophone. Cette langue présente un nombre de parlers distincts. En Algérie, on distingue les parlers: kabyle, chaouia et touareg, au Maroc dialecte tarifite, tamazigh et tachelhit. La plupart des berbérophones sont bilingues berbère-arabe, mais il demeure, essentiellement au Maroc, des locuteurs exclusivement berbérophones, particulièrement les femmes et les personnes âgées. En Algérie, le gouvernement a

¹ Grandguillaume, Gilbert, "L'Arabisation au Maghreb", in *Revue d'Aménagement linguistique*, Office Québécois de la langue française, N°107, hiver 2004, p.15-40

accordé en 2002 au berbère le statut de la langue nationale mais il lui refuse celui de langue officielle.

La colonisation a introduit la langue française dans ces trois pays. Au début la langue des colonisateurs, elle s'est répandue à des larges couches de population grâce à l'enseignement et à l'administration. Elle voulait prendre la place de l'arabe écrit et représenter non seulement la langue de domination mais aussi la langue d'ouverture sur le monde moderne. Elle a beaucoup influencé les langues parlées où il est à trouver un grand nombre d'emprunts. Le français, utilisé habituellement par les cadres, les techniciens, les intellectuels et dans l'administration, a subsisté aussi à cause des difficultés linguistiques rencontrées dans l'arabisation des sciences. La langue arabe doit être modernisée et adaptée au monde scientifique. L'élaboration d'une nouvelle terminologie demande un grand travail, il faut que les spécialistes assimilent les notions étrangères dans cette langue. Il est difficile de ne pas prendre de retard sur l'évolution technique. C'est donc le français qui a assuré l'accès à la science et à la modernité et il l'assure encore actuellement, essentiellement au niveau de l'enseignement supérieur.

Durant la colonisation, l'enseignement de l'arabe a été perpétué en grande partie dans les Médersas¹ et les grandes universités comme la Karaouiyine et la Zitouna. Après l'accession des trois pays du Maghreb à l'indépendance, l'arabisation s'est imposée comme un choix politique et idéologique. Mais en réalité, face à la volonté officielle d'arabisation, un bilinguisme s'est maintenu.

Et quel autre rôle joue le français en Algérie d'aujourd'hui? Il a plutôt tendance à isoler ou à relier les gens entre eux? Selon Souad Massi, jeune chanteuse

¹ Une école primaire musulmane.

algéroise d'origine kabyle, citée déjà dans le chapitre 7.5 „Musique“ qui vit en France depuis huit ans: „D'une certaine façon, le français relie les gens. Par exemple, un Berbère ne parlera pas arabe étant donné qu'il y a un conflit entre les Berbères et les Arabes.¹ Il préférera parler en français. Pour un certain nombre de personnes, parler français marque un certain niveau d'éducation, de culture, de connaissance, ce sont des gens qui ont fait des études supérieures. Dans beaucoup de pays, l'anglais joue ce rôle, en Algérie, c'est plutôt le français.“

„Dans l'ancienne génération, tout le monde parlait français. Aujourd'hui encore, on le parle très bien, ça fait vraiment partie de notre vie de tous les jours. On l'étudie à l'école, et même dans la langue dialectale, l'algérois, on mélange beaucoup l'arabe et le français. Moi, quand j'étais étudiante, je parlais avec mes amis un mélange d'arabe, de français et d'anglais“²

10.2. Enseignement

Dans l'enseignement, le statut de la langue française a varié au cours des années. Du statut privilégié durant la période de colonisation, elle a passé au statut de langue étrangère après l'obtention de l'indépendance des trois pays.

10.2.1. Arabisation

Au Maroc, en Tunisie et en Algérie, les processus d'arabisation ont été assez analogues- d'abord l'arabisation progressive des premières années du secteur primaire de l'enseignement. Ensuite, en Algérie dans les années 1970, l'arabe devient langue réservée aux matières littéraires,

¹ Le gouvernement algérien a accordé en 2002 le statut de la langue nationale au berbère, mais il lui refuse celui de langue officielle.

² Migeon Frédéric, "Souad Massi: La musique peut permettre de se rapprocher de la culture arabe", Francophonies arabes N°15 Décembre 2007, Supplément au N°355 du Français dans le monde, CLE International 2007, p. 26

le français aux disciplines scientifiques. Finalement, le français y devient „une langue étrangère enseignée dès le primaire mais ne reste langue véhiculaire que dans certaines filières scientifiques du supérieur.”¹ La loi de 1991 vise à l’arabisation totale. Elle projette exclure l’usage et la pratique du français dans l’administration publique, le monde de l’éducation, les hôpitaux, les secteurs socio-économiques, etc. Elle vise également à repousser l’élite francisée de tous les secteur d’activités. Elle impose l’usage unique de l’arabe et interdit toute langue étrangère. La date limite pour l’arabisation de tous les aspects de la vie algérienne est l’année 1998. Cette loi représente la volonté du gouvernement de rompre avec l’héritage du passé colonial. Cependant, en 2002, le gouvernement annonce l’introduction de l’enseignement de la langue française dès la deuxième année du cycle primaire à partir de l’année scolaire 2004-2005, alors qu’auparavant l’élève commençait son apprentissage du français en quatrième année. Cette réforme répond à l’opinion publique qui est en faveur de l’enseignement du français dès la première année de l’école primaire même. En 2006, le gouvernement algérien annonce que l’enseignement supérieur doit être donné en français et que désormais le français doit être la langue de communication à l’externe du pays.

La situation est un peu différente en Tunisie et au Maroc, où les sentiments antifrançais n’étaient pas si marqués. Au Maroc néanmoins, la cohabitation des trois langues (arabe, berbère, français) n’est pas sans poser des difficultés. „Au Maroc, les mathématiques ont été arabisées, puis refrancisées, puis de nouveau arabisées.”² En Tunisie, à partir de 1994, un français culturel devenu obligatoire

¹ Pichoche, Jacqueline; Marchello-Nizia, Christiane, Histoire de la langue française, Nathan, Paris 1994, 5^{ème} édition, p.117

² Idem

dans le secondaire est sanctionné au baccalauréat."¹
 La présence berbère étant très faible et les relations avec la France beaucoup moins compliquées qu'en Algérie, la situation en Tunisie semble moins compliquée.

10.2.2. Enseignement en Algérie

L'enseignement est obligatoire et gratuit pour tous les enfants âgés entre 6 et 16 ans.

	Total	Filles	Garçons
Taux brut de scolarisation	81,95%	78,28%	85,47%

Le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental est estimé à près de 82%, ce taux est de plus de 78% chez les filles et de plus de 85% chez les garçons. La scolarisation des filles au niveau de l'enseignement fondamental à travers ses trois cycles est plus faible que celui des garçons. Ce taux varie cependant d'un wilaya² à l'autre.

Enseignement fondamental

Le système d'enseignement fondamental algérien est constitué de trois cycles d'enseignement d'une durée de 3 ans chacun. Ces 9 années d'études sont couronnées par le diplôme du Brevet mais seulement 8% des élèves obtient ce diplôme sans avoir jamais redoublé et 28% après avoir redoublé une ou plusieurs fois. 64% quitteront l'école fondamentale sans diplôme. Seulement 67% des élèves qui entrent en 1^{ère} année parviennent jusqu'en 9^{ème}. Le taux de redoublement et d'abandons est donc très élevé. Face à d'aussi faibles résultats, il faut s'interroger si le BEF (Brevet d'Enseignement fondamental) évalue ce qui est vraiment

¹ Pichoche, Jacqueline; Marchello-Nizia, Christiane, Histoire de la langue française, Nathan, Paris 1994, 5^{ème} édition, p.117

² Terme arabe désignant une division administrative, correspondant à une province.

enseigné et si l'école fondamentale est capable de faire acquérir aux élèves des compétences nécessaires définies par les programmes officiels. En conséquence, nous pouvons affirmer que le niveau d'instruction dispensé par l'école fondamentale est assez médiocre.

L'enseignement fondamental en Algérie a besoin de subir une réforme au niveau du financement, des effectifs (augmenter le nombre des enseignants certifiés et améliorer leur préparation, augmenter l'efficacité en interdisant l'entrée à l'école aux enfants qui n'ont pas l'âge légal requis et en diminuant le taux de redoublement), de la méthodologie, des contenus et des programmes.

Les langues étrangères sont enseignées à partir du 2^{ème} cycle d'enseignement fondamental, c'est à dire à partir de la quatrième année.

Alphabétisation des adultes

Le taux global d'alphabétisme de la population âgée de 15 ans et plus est de 63%, dont 54% chez les femmes et 73% chez les hommes.

Malgré les efforts, le système éducatif algérien n'est cependant pas parvenu à répondre aux exigences de l'explosion démographique. De plus, l'arabisation, introduite en 1972, a été jugée trop brutale par un bon nombre de scientifiques. Elle a nécessité la formation précipitée des enseignants francophones et le gouvernement a dû faire appel à des enseignants étrangers arabophones.

L'Algérie dispose de 8 universités (dont 2 en sciences et technologie). L'Université d'Alger a été fondée en 1879 et offre un enseignement dans plusieurs disciplines: droit, médecine, sciences et lettres. Sept de ces universités et la quasi-totalité des établissements spécialisés de l'enseignement supérieur ont été fondés après l'indépendance.

Le français est obligatoire pour les élèves depuis l'âge de 9 ans, donc de la quatrième année de l'école primaire.

10.2.3. Enseignement au Maroc

Le réseau des établissements d'enseignement français au Maroc est sans doute le plus dense au monde.

Pour les étudiants marocains ou étrangers qui veulent poursuivre leurs études supérieures en France, il existe le Centre pour les Études en France qui les aide à choisir la formation la plus adaptée et qui a pour mission de faciliter la mobilité des étudiants.

La réforme scolaire

Le système éducatif marocain est en train de se réformer depuis 1985. Ces réformes concernent essentiellement l'organisation administrative, la rationalisation des dépenses, la révision des programmes, la lutte contre les disparités, la scolarisation des filles provenant du milieu rural et l'institutionnalisation de l'évaluation à travers la création de la Direction de l'Évaluation du Système Éducatif (DESE). Elles ont pour but la généralisation de l'enseignement fondamental et l'amélioration de sa qualité. L'éducation est l'une des priorités nationales déclarées par le roi. Il a laissé créer une Commission Royale chargée de la mise en place de la réforme et des études sur l'évaluation des acquis des élèves. Le Ministère de l'Éducation Nationale collabore avec des instances internationales pour établir une éducation performante et évolutive - ouverte aux progrès et aux changements. Cette volonté du Maroc de s'ouvrir sur le monde extérieur se manifeste à travers son engagement

pendant des forums internationaux comme par exemple celui de l'Éducation Pour Tous (EPT) à Jomtien¹ en 1990.

L'enseignement scolaire au Maroc a subi récemment une réforme qui promet de nombreux apports dans le domaine de méthodologie, d'évaluation mais aussi en termes d'amélioration des compétences communicatives et langagières des étudiants. Le nombre d'heures du français dans les cycles primaire et secondaire a été augmenté et de nouvelles des matières ont été introduites: traduction et terminologie au secondaire.

Cette réforme devait toucher surtout l'enseignement supérieur, tout particulièrement les facultés scientifiques où la langue d'enseignement reste essentiellement le français. Les 14 universités marocaines accueillent plus de 300.000 étudiants dont 45% de filles.² De nombreux autres établissements complètent ce dispositif.

La maîtrise des compétences langagières constitue la base pour s'orienter dans la matière, cependant, selon les résultats d'une enquête réalisée au 1^{er} cycle universitaire de formation scientifique, 63,6% des étudiants déclarent avoir une capacité moyenne de comprendre les explications orales des professeurs et seulement 10,9% considèrent leur capacité comme excellente. Cette enquête a également révélée que 54,5% des étudiants trouvent que leur capacité de prendre des notes est moyenne et seulement 5,5% la considèrent comme excellente. 38,2% des étudiants déclarent que leur niveau du français est mauvais en ce qui concerne la prise de parole et 5,5% le trouvent très

¹ En 1990, lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990), les délégués de 155 pays ainsi que des représentants d'environ 150 organisations se sont mis d'accord pour universaliser l'enseignement primaire et réduire radicalement l'illettrisme avant la fin de la décennie.

² <http://www.ambafrance-ma.org/presence-francaise/index.cfm>

mauvais.¹ L'étudiant n'est pas encore habitué à la langue française comme langue d'enseignement des matières scientifiques car il a fait ses études en langue arabe. Mais l'arabisation n'est pas l'unique raison de cette situation linguistique. Il y a d'autres facteurs pédagogiques (la surcharge des programmes, le concept des études), sociologiques, économiques et culturels.

Enseignement primaire

Les élèves marocains en 1^{ère} et 2^{ème} année de l'école primaire apprennent à lire et à écrire seulement en une langue, en langue arabe. L'enseignement linguistique, avec 11 heures de cours par semaine, forme plus de la moitié de leur horaire. Ils commencent à se sensibiliser aux lois de la structure d'une langue pour ensuite passer à une autre. Dès la 3^{ème}, ils sont confrontés aussi à la langue française. Jusqu'à la 6^{ème}, ils suivent une instruction intensive du français avec 8 heures de cours par semaine, le nombre d'heures de l'arabe étant réduit à 6. Au niveau du secondaire collégial la situation est la suivante: le nombre de cours des deux langues s'équilibre sur 6 en faveur des autres disciplines comme sciences naturelles ou sociales (voir l'annexe).

10.2.4. Enseignement en Tunisie

Enseignement préscolaire

L'éducation préscolaire est non obligatoire et s'adresse aux enfants de l'âge entre 3 et 5 ans. Grâce à des subventions, le nombre de jardins d'enfants a doublé en

¹ Rahmoune K., Tanane O., Aboufirass M., Radid M., Tabli M., „Une nouvelle réforme de l'enseignement scolaire" in Francophonies du Sud N°13 Mai 2007, Supplément au N°351 du Français dans le monde, CLE International 2007, p.10-11

huit ans, entre 1990 et 1998, surtout dans le secteur privé, et le taux de couverture a atteint 13%.¹

Enseignement primaire

Le système scolaire tunisien comprend deux ordres d'enseignement: l'enseignement de base et l'enseignement secondaire. L'enseignement de base dure neuf ans et il est obligatoire et gratuit pour les enfants de 6 à 16 ans. La durée de cet enseignement est répartie sur deux cycles. Le premier cycle, d'une durée de six ans, se déroule à l'école primaire, le deuxième, d'une durée de trois ans, se déroule à l'école préparatoire. Durant ces deux cycles, toutes les matières concernant les humanités, les sciences et les techniques sont enseignées en arabe. L'enseignement de base est certifié par le "Diplôme de Fin d'Études de l'Enseignement de Base" permettant aux élèves l'accès à l'école secondaire.

Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire dure, à partir de l'année 1998, quatre ans et comprend deux ans communs après lesquels les élèves sont orientés vers cinq filières: lettres, sciences expérimentales, mathématiques, techniques et économie-gestion. Ce cycle d'études est fini par le baccalauréat. L'enseignement secondaire est gratuit et certains élèves peuvent même bénéficier d'une bourse d'État.

En 1992, une Stratégie Nationale d'Alphabétisation a été adoptée ayant pour but d'éliminer l'analphabétisme, de réduire les inégalités d'instruction entre les deux sexes et entre les milieux urbain et rural, et d'empêcher l'analphabétisme de retour par une prise en charge de ceux qui abandonnent l'école prématurément. Le taux de

¹ http://www.unesco.org/education/wef/countryreports/country_franc.html

scolarisation a dépassé, en 1998, 95%. La participation à l'enseignement de base est donc très proche du maximum, ce qui signifie une importante amélioration par rapport au passé. De plus, trois quarts des élèves tunisiens maîtrisent globalement les contenus des programmes scolaires. Un autre paramètre de qualité de l'enseignement, la réduction du nombre d'élèves par maître, est aussi respecté: passage de 30 élèves par maître en 1989 à 24 en 1998. Cependant, malgré les efforts, les taux de redoublement restent élevés.

Depuis la réforme de l'enseignement en 1991, le secteur de l'enseignement privé a connu une évolution rapide. Bien que payant, cet enseignement est plus efficace et ces institutions sont équipées d'infrastructure permettant aux enfants des activités culturelles et sportives aussi hors de l'horaire réservé à l'enseignement.

L'enseignement de base tunisien se modernise aussi dans le domaine des contenus. Les élèves suivent l'éducation en matière de santé, de population, l'éducation pour la paix réalisée en collaboration avec le Croissant Rouge de Tunisie ou l'instruction environnementale.

La mission de l'enseignement réformé est de donner à tous les enfants tunisiens une éducation de base qui les enracine dans leur identité nationale. Pour cette raison, la Tunisie assure l'enseignement par des enseignants tunisiens aux enfants résidant à l'étranger, notamment en Europe (en France, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Autriche et en Hollande).

Enseignement supérieur

Au cours de la rentrée universitaire 2007-2008, deux nouveaux établissements ont ouvert leurs portes. En Tunisie, il y a actuellement 190 établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche dont 24 Instituts Supérieurs

d'Études Technologiques et 13 Universités (par exemple à Tunis, Carthage, Gabès, Sfax, Kairouan, Sousse, Monastir).

Collège Sadiki

En Tunisie, la coexistence entre le français et l'arabe se révèle pacifique et fructueuse. L'enseignement du français y est obligatoire depuis l'âge de 9 ans.

En présentant le système scolaire de la Tunisie, il ne faut pas oublier de citer le Collège Sadiki étant le premier lycée secondaire moderne de Tunisie qui est à l'origine de l'enseignement actuel. Il a été créé en 1875 à l'initiative du grand vizir Kheireddine Pacha après sa visite en France où il a été séduit par le système éducatif. Le collège a l'intention de former des interprètes et les futurs cadres qui auraient à gérer le pays. Il introduit des matières nouvelles et étrangères à celles enseignées à l'Université Zitouna qui est probablement le plus ancien établissement éducatif du monde arabe. À Zitouna, une médersa a été fondée déjà en 737. Le Collège Sadiki acquiert un certain prestige et les autorités francophones trouvent, grâce à lui, des cadres bilingues qui servent d'intermédiaires avec la population tunisienne. Les Français projettent de se servir du collège pour accroître leur influence, en y introduisant la langue française comme unique langue étrangère. Néanmoins, la résistance à l'occupation française proviendra tout de même des anciens élèves du collège. Plus d'une moitié de partisans du Néo-Destour sont passés par ses murs, voire même le président Habib Bourguiba.

10.2.5. Perspectives des systèmes scolaires maghrébins

Et quelles sont les perspectives d'évolution des systèmes éducatifs dans les pays du Maghreb? Il faut limiter l'abandon scolaire précoce, définir les zones d'éducation prioritaire, installer les nouvelles technologies dans les écoles

et assurer la formation continue des enseignants qui constitue l'un des piliers de la stratégie en matière d'éducation.

10.3. Forme du français au Maghreb

Au Maghreb, il n'existe aucun français unique. À l'école pendant les cours, le français classique/ standard est enseigné, pendant les récréations et dans les rues, un français spécifique est parlé, avec des couleurs locales. Le français, répandu à l'époque coloniale, a acquis des formes différenciées, produits du processus d'appropriation de la langue du colonisateur.

Les francophones d'aujourd'hui sont „des francophones d'un nouveau type avec une compréhension orale et écrite quasi parfaite, une expression orale assez bonne, mais une expression écrite désastreuse, car l'arabisation entraînant la réduction des horaires de français, a obligé les enseignants à réduire la rédaction pour ne garder que la grammaire et l'explication du texte.”¹ Les écarts par rapport à la norme concernent surtout la conjugaison, la concordance des temps, la valeur aspectuelle des verbes, l'emploi de l'article, les marques du genre et du nombre, l'emploi des prépositions, l'ordre des mots ou les structures relatives et conditionnelles.

Le glissement de sens y est très courant: un **cycliste** désigne au Maghreb un réparateur de bicyclettes et par exemple un **chalet** signifie une habitation au bord la mer et non pas à la montagne. Les phrases françaises sont farcies de mots arabes comme **habibi** („mon chéri“) ou **yaani** („tu vois ce que je veux dire“). Les intellectuels, parlant entre eux en français, se saluent **Bonjourine**, citent des livres publié

¹ Picoche, Jacqueline, Marchello-Nizia, Christiane, Histoire de la langue française, Nathan, Paris, 1994, 5^{ème} édition, p.116

ghand Gallimard („chez Gallimard“), discutent des hommes politiques à la tête d'un **hizbicule** („un petit parti“) et terminent leur phrases par **oualakine** („mais“). Un phénomène particulier est à identifier dans des exemples cités ci-après. Dans le cas de **bonjourine**, nous voyons apparaître un duel arabe sur un mot français, dans **hizbicule** par contre nous remarquons un diminutif français sur un mot arabe (**hizb** désigne un parti). La langue, autant qu'un organisme vivant, évolue constamment. Elle se nourrit sans cesse du mélange des cultures présentes dans la région du Maghreb. Ainsi, plusieurs mots ont été créés: **bourguibisme**, **agruniculteur** pour le producteur d'agrumes, puis l'adjectif **agrunicole**, **marché lybien** pour le marché noir ou **ramadanesque** pour les activités liées au ramadan. Ces expressions n'existent pas en France et n'y seront pas comprises, pourtant elles respectent parfaitement la logique de création de nouveaux mots en français. Cette forme présente non seulement une langue quotidienne pour une partie de la population, elle est aussi une forme identitaire, libérée de la norme venant de Paris.

10.4. Influence de l'arabe sur la langue française métropolitaine

Dès la deuxième moitié du 20^e siècle, la situation linguistique change profondément. Les argots de métiers disparaissent en faveur d'argots sociologiques, la fonction cryptique est abandonnée tandis que la fonction identitaire devient dominante. Il y a longtemps que le français a emprunté à l'arabe via l'espagnol (*artichaut*, *abricot*), l'italien (*magasin*) ou de l'argot des militaires et des Pieds-Noirs. Plus récemment, le lexique est marqué par les enfants de migrants maghrébins. L'influence de la langue arabe sur la langue française se manifeste essentiellement

dans le langage des banlieues de grandes villes françaises peuplées de majorité des immigrés de souche arabe. La langue des cités est caractérisée par des mots provenant de toutes sortes de langues de communautés immigrées. Les emprunts d'arabe forment un vocabulaire particulier, un champ sémantique englobant le monde des jeunes immigrés d'origine arabe. L'emploi de telles formes linguistiques indique leur volonté d'une révolte sociale. Ces jeunes vivent souvent des situations de difficultés économiques dans la famille et de plus un échec à l'école, ce qui augmente leur sentiment d'exclusion du collectif, de la société des Français de souche française. Étant élèves, ils tordent la langue française dans tous les sens et y introduisent des marques identitaires. Ils veulent simplement se différencier de la forme véhiculaire du français dominant, comme explique un élève d'origine maghrébine au Journal Télévisé sur TF1:

- „On en a marre de parler français normal...comme les riches...les petits bourges...”

- „Et pourquoi vous en avez marre?”

- „Parce que c'est la banlieu ici...”¹

Pour citer des exemples concrets des mots d'origine arabe: **Mesquin** (en arabe *maskin*, pauvre) signifie un pauvre type, **maboul** ou **msrot** désigne un fou, **toubab** ou **roumi** (en arabe *rumi*, un homme européen) „français de souche”, **shatan/ shitan** est la dénomination pour le diable. **Casbah** veut dire „une maison” et **doura** „une promenade/une virée dans la cité”. Par extension, le mot **zetla**, tabac à chiquer, a obtenu le sens de haschisch.² **Kif**, une expression pour le mélange de tabac et de cannabis, a pris le sens plus général de „plaisir” pour finalement donner chez les jeunes le verbe

¹ Goudaillier, Jean-Pierre, Comment tu tchatches! Dictionnaire du français contemporain des cités, Maison neuve et Larousse, Paris 2001, p. 10

² Idem, p. 18-19

kifer „aimer, apprécier“.¹ Celui qui va **rhouan** (voler), va être arrêté par un **arhnouch** (policier) et mis en **heps** (prison).

„L’histoire des langues est l’histoire des peuples qui les parlent et ces mélanges, ces métissages témoignent des rapports variés entre la France d’une part et le Maghreb de l’autre.“²

10.5. Actions de la France dans le domaine linguistique au Maghreb

Évolution de la politique d’aide éducative de la France

Dans les années 1960 après l’acquisition des indépendances, la France a orienté son aide surtout vers l’enseignement primaire. Elle y a consacré le plus de moyens financiers mais aussi de moyens humains. Comme des pays africains, à cette époque-là, étaient encore de la majorité des États ruraux, les autorités françaises appuyaient également sur le développement d’une agriculture plus moderne, plus performante et menaient des campagnes d’alphabétisation visées au caractère paysan des indigènes.

Dans les années 1970, la coopération française a au fur et à mesure concentré son appui sur d’autres niveaux d’enseignement, principalement sur l’éducation secondaire, puis aussi sur le Supérieur. Le nombre de coopérants qui travaillaient dans l’éducation primaire a considérablement baissé comme montre le tableau suivant.

¹ Calvet, Louis-Jean, „Arabe, français: Le mélange des langues“, Francophonies du monde arabe N°15 Décembre 2007, Supplément au N°355 du Français dans le monde, CLE International 2007, p. 11

² Idem

Année	Nbre de coopérants engagés dans l'éducation élémentaire	Nbre total de coopérants dans les États francophones en Afrique
1970	7900	3200
1979	7900	200

L'aide de la part de France n'a plus visé le secteur de l'enseignement primaire que pour la formation des formateurs. L'administration de ces pays en voie de développement rapide, par conséquent avide de nouveaux effectifs, et les diverses bourses d'études ont encouragé la création de nouveaux lycées et des universités modernes.

Une crise de l'enseignement est apparue à la fin des années 1980, liée à la politique des réformes structurelles qui avaient également touchées le domaine de l'éducation: le recrutement des fonctionnaires étant arrêté, y compris des enseignants, et des budgets publics étant réduits, y compris ceux de l'éducation. La crise est aggravée par une forte poussée démographique, le taux de scolarisation baisse.

Dans les années 1990, la formation primaire est redevenue une priorité. À cette époque, il ne s'agissait plus d'envoyer une foule d'instituteurs français dans les écoles africaines, mais d'apporter surtout un appui technique représenté par des spécialistes pédagogiques, des formateurs de maîtres, des inspecteurs.

Projet de loi de finances pour 2008

Projet de loi de finances pour 2008 „Action extérieure de l'État“ comprend deux niveaux: „Langue française et diversité linguistique“ et „Création et industrie culturelles“. Le plan de relance pour le français, annoncé en 2006 par le ministre des Affaires Étrangères et le Secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie, comprend également un soutien à la création de pôles de référence

pédagogiques au Maghreb pour la formation des maîtres. L'avenir de la langue française au Maghreb est en effet l'une des priorités du Plan de relance pour le français étant donné le grave déficit des enseignants compétents en français. Cette initiative s'est concrétisée dans la création de pôles pédagogiques de référence pour la formation des maîtres sur les moyens du Fond de Solidarité Prioritaire (FSP). Elle comprend trois projets différents, repartis dans trois ans. 7,6 millions d'euro seront utilisés pour créer trois pôles régionaux pilotes au Maroc, trois Ecoles Normales Supérieures (ENS) en Algérie et un pôle de formation et de recherche pédagogique à Tunis. „la formation initiale et aussi continue des futurs enseignants, la formation de formateurs et de cadre éducatifs (inspecteurs), la création de centre de ressources pédagogiques pour le renouvellement des contenus, des pratiques et des cursus et pour l'amélioration de l'environnement culturel francophone".¹ Ces trois projets auront pour but d'améliorer la qualité de l'enseignement, de garantir l'avenir de la langue française au Maghreb et en faire un outil de développement adapté au contexte linguistique et éducatif de la région.

¹ Projet de loi de finance pour 2008, <http://www.senat.fr/rap/a07-094-24.html>

11. Conclusion

Le Maghreb est la région d'Afrique du Nord s'étendant entre la Mer Méditerranée, le Sahara et l'océan Atlantique. Elle regroupe le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Ce territoire est aussi appelé le Petit Maghreb. L'espace du Grand Maghreb rattache à cet ensemble encore la Mauritanie et la Libye.

La superficie et le climat sont très variés, les montagnes succèdent les plaines fertiles et le désert. Les montagnes les plus hautes sont en Afrique du Nord la chaîne de l'Atlas d'une longueur de 700 km avec une largeur de 150 à 200 km dont le point culminant dépasse 4000 m. Le climat au nord est méditerranéen tempéré à l'ouest par l'Océan Atlantique. À l'intérieur, le climat est plus continental avec des écarts importants de températures, la zone de l'Atlas est humide et l'enneigement y est fréquent. Le Sud a un climat désertique. Le Sahara couvre une part très importante du territoire du Maghreb, les températures peuvent y atteindre jusqu'au 40-45°C en été.

La population du Maghreb fait approximativement 77 millions d'habitants qui sont répartis de façon très irrégulière. La plus grande densité de population se trouve sur le littoral de la Mer Méditerranée et de l'Océan Atlantique, la plus faible dans la région du Sahara. Aujourd'hui, plus de la moitié des Maghrébins vit en ville, le taux d'urbanisation a beaucoup évolué durant ces quelques dernières décennies. La population du Maghreb est très jeune, deux tiers constituent les gens en âge productif, entre 15 et 64 ans, et il y a plus de 20% de jeunes de moins de 15 ans. Elle est caractérisée par un élément berbère fort présent dans la culture de ces trois pays, notamment au Maroc et en Algérie. Bien que la religion officielle de ces trois pays soit l'Islam, les Constitutions nationales garantissent à tout citoyen le libre

exercice des autres cultes. Pourtant, la quasi totalité de population est musulmane, seulement 1% à 2% de Maghrébins pratiquent le christianisme ou le judaïsme.

Il est bien connu que les pays maghrébins ont subi la colonisation française. La présence française a été la plus longue en Algérie. Le pays faisait partie intégrante de l'empire français pendant plus qu'un siècle, dès l'an 1830 jusqu'à 1962. Le Maroc et la Tunisie passent sous le régime de protectorat avec une distance de trente ans, le premier pays nommé en 1881, le second en 1912. Tous les deux acquièrent l'indépendance en mars 1956 par la voie des négociations politiques. Le département d'Algérie, quant à lui, il a fallu six ans de luttes dures et très sanglantes pour obtenir l'indépendance. Cette période difficile a marqué les pays du Maghreb très profondément, non seulement de point de vue linguistique, mais surtout dans le domaine de l'administration, de l'économie et de l'enseignement.

L'Algérie est une république démocratique et populaire, dont la désignation provient du nom de la capitale Alger. Le président actuel Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir depuis 1999, tient son deuxième mandat. La même année, au royaume du Maroc accède au trône un nouveau souverain, le roi Mohammed VI qui succède à son père Hassan II. La capitale de cette monarchie constitutionnelle, où l'essentiel du pouvoir est pourtant concentré entre les mains du souverain, est le Rabat. La république de Tunisie, le plus petit pays du Maghreb, est gérée par le président Zine El Abidine Ben Ali. Il a remplacé le célèbre Habib Bourguiba en 1988, le nombre de mandats présidentiels étant illimité.

Quoique situé entre l'Europe du Sud et l'Afrique subsaharienne, le Maghreb reste par son peuplement et sa religion très lié au Moyen-Orient. Les États du Maghreb sont ainsi membres à la fois de la Ligue arabe et de l'Union

africaine (sauf le Maroc qui faisait partie de l'ancienne Organisation de l'unité africaine mais refuse d'adhérer à l'UA à cause de l'admission dans l'organisation de la République arabe sahraouie démocratique). L'Algérie est membre de l'ONU, de l'Union Africaine et de la Ligue Arabe pratiquement depuis son indépendance en 1962, mais elle refuse d'adhérer à la Francophonie. L'arabe ayant aussi une vocation mondiale, l'Algérie sent la Francophonie comme un certain "néocolonialisme". En 1969, elle devient l'un des membres les plus influents de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole). Intégrée aux principales instances de la communauté internationale, la Tunisie fait également partie de la Ligue Arabe, de l'Union Africaine, mais aussi de la Francophonie et de la Communauté des États sahélo-sahariens. Le Maroc est membre d'un grand nombre d'organisations dont, notamment, la Francophonie, la Ligue Arabe et l'Organisation de la conférence islamique. Le Maroc est le seul pays d'Afrique qui n'est pas actuellement membre de l'Union Africaine. En février 1989, l'Algérie participe avec les autres États du Maghreb à la création de l'organisation de l'UMA (l'Union du Maghreb Arabe).

Le fond culturel du Maghreb montre une très grande richesse. Ce territoire représentait depuis l'antiquité un carrefour de diverses civilisations où se mêlaient la culture berbère, arabo-islamique, méditerranéenne, africaine et occidentale. La grande variété culturelle résulte de ces rencontres de civilisations.

Les trois pays du Maghreb sont réputés pour leurs nombreux produits artisanaux spécifiques pour chaque région, que ce soit des tapis, des bijoux, de la poterie, des mosaïques, des articles de cuir ou du textile.

La gastronomie du terroir se caractérise par une grande diversité provenant de ce mélange culturel. La cuisine

maghrébine différencie d'une région à l'autre et aussi d'une religion à l'autre, selon les règles alimentaires prescrites par la foi. C'est une vraie mosaïque de plats à la fois locaux et étrangers. S'il faut nommer seulement une spécialité, ce sera sans doute le fameux couscous, dont milles de recettes de préparation à tous les goûts existent et qui est très populaire auprès des Français. Comme la gastronomie, la musique reflète aussi la grande diversité culturelle des trois pays du Maghreb. Il y existe de divers styles, classiques et modernes.

La langue française reste toujours très présente dans les médias maghrébins, notamment dans la presse, que ce soit des hebdomadaires, des quotidiens ou des magazines spécialisés. Par exemple en Algérie la plupart des quotidiens sont publiés en français. La langue des anciens colonisateurs permet aux journalistes d'aborder des sujets qui seraient tabous en arabe. En plus, beaucoup de jeunes suivent des émissions télévisées en français.

La position de la femme dans la société maghrébine diffère d'un pays à l'autre. Les plus privilégiées sont des Tunisiennes qui ont acquis de nombreux droits déjà en 1957 sous la présidence d'Habib Bourguiba qui a réformé le Code du statut personnel. Au Maroc, la situation des femmes s'est améliorée en 2004 avec la révision de la Moudawana - du Code de statut de la famille marocaine. Les moins aisées, les Algériennes sont toujours inférieures aux hommes, le changement reste à espérer. Les Maghrébines d'aujourd'hui veulent devenir de plus en plus indépendantes, elles font des études universitaires, créent leur propre carrière et occupent les postes de travail importants. Par conséquent, l'âge de mariage monte et le taux de fécondité baisse.

L'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont des pays multilingues. La plupart de la population parle un arabe dialectal, au Maroc et en Algérie une minorité communique encore en parler berbère. À part ces formes parlées, il existe l'arabe classique, utilisé avant la colonisation comme langue unique du savoir et de la littérature. Il représente actuellement une forte liaison avec l'Islam. La colonisation y a introduit la langue française. Au Maghreb, elle est souvent appelée langue étrangère mais elle joue actuellement plutôt le rôle de langue seconde. Elle est enseignée dès le primaire à partir de la 4^{ème} année et reste déterminante dans la réussite scolaire et dans l'accès à l'embauche. Malgré les efforts d'arabisation, le français reste une langue véhiculaire dans l'enseignement supérieur technique, il assure l'accès à la science et à la modernité. Le français enseigné à l'école correspond à la norme venant de Paris, mais le français parlé entre les jeunes et dans les rues est un peu différent. Les plus grands écarts consistent dans l'emploi des verbes, des articles et des prépositions. Plusieurs mots glissent de sens, on crée de nouveaux mots arabes en appliquant les règles de création des mots en français, on crée des néologismes français qui correspondent uniquement à la réalité arabe. Les jeunes parlent souvent un mélange d'arabe, du français et parfois de l'anglais. Ce dernier forme une concurrence à la langue des anciens colonisateurs. La coexistence de l'arabe et du français laisse une empreinte sur toutes les deux langues, et cela non seulement dans la région du Maghreb, mais aussi au sein de la France, dans les banlieues de grandes villes peuplées de majorité des immigrés de souche arabe. Pour se différencier, ces immigrés s'approprient la langue en y introduisant des marques identitaires.

Sous la domination française, très peu de Maghrébins avaient accès à l'école et seule une minorité négligeable d'entre eux accédait à l'enseignement secondaire et supérieur. Dès l'obtention des Indépendances jusqu'à la fin des années 1970, les systèmes éducatifs nationaux ont globalement rempli leurs missions. Ils ont réussi à élargir l'accès de la population à l'éducation et à doter l'administration et l'économie nationale des cadres nécessaires. De plus, l'enseignement représentait une véritable ouverture sur le monde et accès à la modernité. À partir du début des années 1980, le système éducatif est entré dans une longue crise. Les déperditions scolaires, la rechute des déscolarisés dans l'analphabétisme, le chômage des diplômés de l'université, mal préparés aux exigences de l'économie et de la société modernes, nombreuses ont été des conséquences des réformes parfois improvisées et souvent inachevées, la situation étant aggravée par une explosion démographique.

Le nombre de francophones dans les pays arabes connaît une augmentation relative qui est due à la généralisation de la scolarisation dans les anciennes colonies de la France. Néanmoins, au niveau de la maîtrise, cette langue éprouve un déclin non négligeable. Les intellectuels d'aujourd'hui la parlent moins bien que les élites du passé, c'est la même situation dans les écoles - de nombreux écoliers maîtrisent le français moins bien que le peu de Maghrébins scolarisés avant l'indépendance.

La France entreprend de nombreux projets dans le domaine de l'enseignement financés de la majorité du Fond de Solidarité Prioritaire et de l'Agence Française de Développement. Le projet de loi de finances pour 2008 comprend le plan de relance du français qui vise à assurer la formation initiale et continue des enseignants par la voie de création des pôles

pédagogiques de références et de recherche. La France envisage de créer de nouveaux établissements scolaires au Maghreb (comme École supérieure Algérienne des Affaires) et de favoriser la coopération inter-universitaire. Malgré tous les efforts, il reste des problèmes à résoudre. Il faudrait augmenter le taux de scolarisation, améliorer la qualité de l'enseignement fondamental, diminuer le redoublement et l'abandon scolaire précoce, installer des nouvelles technologies dans les écoles et assurer l'alphabétisation des adultes.

Le français a dû être rejeté comme langue du colonisateur et, pourtant, il est encore parlé et même défendu aujourd'hui. Il est important que cette langue ait un avenir au Maghreb qui demeure profondément lié à la France et au monde francophone dans de nombreux domaines.

La Francophonie dans les pays maghrébins n'implique pas seulement un choix linguistique mais également un choix d'une autre culture, d'un monde moderne qui est pour certains menaçant, pour d'autres hostile.

12. Résumé

Tématem této diplomové práce, jak již samotný název napovídá, je Maghreb, jeho historie, kultura a především jazyková situace v této frankofonní oblasti severní Afriky. Vhodnějším názvem by však možná byl „Malý Maghreb“, neboť oblast „Velkého Maghrebu“ zahrnuje kromě Alžírsko, Maroka a Tuniska, o kterých v této práci pojednáváme, další dvě země: Mauritánii a Lybii. Označení „Al Maghrib“, „západ“ v arabštině, naznačuje jeho západní polohu oproti zbytku arabského světa. Maghreb se vyznačuje zeměpisnou, jazykovou i náboženskou jednotou. Z geografického hlediska je tato oblast relativně izolovaná, rozkládá se mezi Středozezemním mořem na severu a Saharou na jihu. Západní hranici tvoří Atlantický oceán, východní Lybijská poušť. Populace Maghrebu čítající 77 miliónů obyvatel je velmi nepravidelně rozmístěná. Nej hustěji jsou osídlené pobřežní oblasti u Středozezemního moře a Atlantického oceánu, nejméně zalidněná je Sahara. Porodnost v těchto zemích zůstává i nadále poměrně vysoká, dvě třetiny obyvatel jsou v produktivním věku a více než 20% zastoupení patří mladým do 15 let. Za poslední půlstoletí se venkovský ráz severní Afriky změnil, v současné době žije již více než polovina obyvatel Maghrebu ve městě.

Úvodní část práce se zabývá historií, konkrétně obdobím kolonizace jednotlivých zemí a následným procesem více či méně násilné dekolonizace. První zemí Maghrebu, kterou si Francie v roce 1830 podrobila bylo Alžírsko, Maroko a Tunisko následovaly v letech 1881 a 1912. Posledně jmenované země získaly nezávislost po politických vyjednáváních v roce 1956, zatímco Alžírsko, specifické svým postavením francouzského departementu, si odtržení od Francie muselo doslova vybojovat v šest let trvající válce ukončené roku 1962. V současnosti je Alžírsko demokratickou a lidovou republikou s hlavním

městem Alžír. Hlava státu, prezident Abdelaziz Bouteflika, vládne již druhé volební období, od roku 1999. V tom samém roce nastupuje v Maroku na trůn král Mohammed VI. Hlavním městem této konstituční monarchie, kde však většinu moci drží v rukou král, je Rabat. Nejmenší zemí celého Maghrebu je Tunisko, republika s názvem odvozeným od hlavního města Tunis. Současný prezident Zine El Abidine Ben Ali nahradil v roce 1988 slavného Habiba Bourguibu.

Přestože Maghreb leží mezi jižní Evropou a subsaharskou Afrikou, zůstává svým etnickým složením a náboženstvím velmi spjatý se Středním východem. Téměř 98% obyvatelstva tvoří Arabové islámského vyznání, přestože původním obyvatelstvem byli Berbeři, podle nichž byla v antice celá oblast nazývána. Berberský prvek je v kultuře Maghrebu velmi výrazný. Země Maghrebu jsou členy mnoha mezinárodních organizací, jako například OSN, Červeného kříže i Červeného půlměsíce, Arabské ligy, v rámci kontinentu (mimo Maroka) též Africké Unie a s výjimkou Alžírsko tvoří součást Frankofonie. V roce 1989 dokonce tyto země založily Unii arabského Maghrebu.

Již od antiky sloužila tato oblast jako křižovatka rozličných civilizací. Setkávaly se zde kultury berberská, arabská, středozevní i africká. Kultura Maghrebu je tudíž směsicí různých vlivů, jako názorný příklad může posloužit místní gastronomie či umění, které se inspiroují všemi výše jmenovanými civilizacemi.

Francouzština neztratila své významné postavení v literatuře a médiích ani po nabytí nezávislosti severní Afriky, což je patrné obzvláště v tisku. Velká část nákladu maghrebských novin a časopisů vychází ve francouzském jazyce.

Postavení ženy v maghrebské společnosti bylo v minulosti velmi podřízené. Současné Maročanky, Alžířanky a především nejprivilegovanější Tunisanky však začínají bořit tabu

a stejně jako Evropanky se vzdělávají, emancipují a budují kariéru.

Alžírsko, Maroko a Tunisko patří mezi plurilingvní země. Převážná většina obyvatel mluví arabským dialektem, některé menšiny v Alžírsku a 40% obyvatel Maroka používají stále berberská nářečí. Berberština je v Alžírsku od roku 2002 národním jazykem, statut oficiálního jazyka se jí však získat nepodařilo. Spisovná arabština je jazykem Koránu, modliteb a rituálů, po staletí byla jediným jazykem vědy a náboženství.

Kolonizace přinesla do této oblasti další jazyk, francouzštinu. Díky školství a administrativě se tento „jazyk kolonizátorů“ velmi rychle rozšířil mezi široké vrstvy obyvatelstva. Tento, dle oficiálního statutu, cizí jazyk plní spíše roli druhého jazyka. Francouzština je povinně vyučována na základních školách již od 4. třídy a její zvládnutí velmi ovlivňuje budoucí studia jedince i přijetí do zaměstnání. Dodnes je vyučovacím jazykem na technických vysokých školách, představuje přístup k vědě, technice a modernímu životnímu stylu. Francouzština vyučovaná na školách odpovídá „pařížské normě“, ovšem francouzština, kterou můžeme zaslechnout na ulicích a mezi mladými se částečně liší. Rozdílný přízvuk, odchylky ve skloňování, v čísle a rodě, v používání členů a předložek, posouvání významu, vytváření neologismů odpovídajících pouze maghrebské realitě. Mládež často míchá dohromady arabštinu, francouzštinu a nyní též již angličtinu, vytvářející konkurenci francouzskému jazyku. Koexistence arabštiny s francouzštinou zanechává stopu v obou těchto jazycích, a to nejen v Maghrebu, ale též ve Francii, obzvláště v příměstských částech velkoměst, obývaných imigranty s arabskými kořeny. Při osvojování francouzštiny vnášejí imigranti do tohoto jazyka vlastní prvky z arabštiny. Počet frankofonů v Maghrebu doznává relativního nárůstu

spojeného s rozšířením poskytování školní docházky. Co se však týče kvality osvojení jazyka, je na tom současný Maghreb hůře než v období nadvlády Francie, ať již zmíníme obyčejné školáky, či intelektuály vytvářející elitu státu.

V šedesátých letech, po dosažení nezávislosti severní Afriky, orientovala Francie svou pomoc v oblasti vzdělávání především na školství základní. Kromě finančních dotací posílala do Afriky zástupy pedagogů. V sedmdesátých letech se zaměřila spíše na školství střední a univerzitní s cílem vychovat dostatek frankofonních administrativních pracovníků pomáhajících naplňovat její koloniální cíle. Školství plní zdárně svou funkci, vzdělání se zpřístupňuje širším vrstvám obyvatelstva. O jedno desetiletí později však přichází krize vzdělávacího systému plynoucí z finančních reforem vlády. V devadesátých letech se spolupráce zaměřuje opět na základní školství, především v oblasti technické a materiální podpory. Místo „obyčejných“ učitelů putují do Afriky specialisté na pedagogiku a na vzdělávání učitelů a inspektoři.

V současné době probíhá spolupráce především na úrovni univerzitního školství a výzkumu, prioritní zůstává i oblast přípravy budoucích pedagogů a jejich celoživotní vzdělávání. Francie podporuje na území Maghrebu rozličné vzdělávací a výzkumné projekty.

Maghreb zůstává stále jednou z nejvýznamnějších frankofonních oblastí, je proto důležité, aby si zde francouzština uchovala významné postavení i nadále.

13. Bibliographie

BALTA Paul, *Le Grand Maghreb: dès indépendance à l'an 2000* Paris, La Découverte, 1990, 326 p.

CALLIES DE SALIES Bruno, *Le Maghreb en mutation*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1999, 254 p.

GADANT Monique, KASRIEL Michèle, *Femmes du Maghreb au présent: la dot, le travail, l'identité*, Paris, 1990, 315 p.

GOUDAILLIER Jean-Pierre, *Comment tu tchatches! Dictionnaire du français contemporain des cités*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2001

HEFIED Nadira, *130 recettes traditionnelles du Maghreb*, Édition J'ai lu, Lyon 1995, 191 p.

MARTIN Michel Louis, *Les nouvelles Constitutions des pays francophones du Sud, Volume 3, le Maghreb et le Liban*, 1^{ère} édition, L'Hermès, 1998, 136 p.

PICOCHÉ Jacqueline, MARCHELLO-NIZIA Christiane, *Histoire de la langue française*, Nathan Paris 1994, 5^{ème} édition, 396 p.

STORA Benjamin, ELLYAS Akram, *Les 100 portes du Maghreb*, Les Éditions de l'Atelier, Paris 1999, 302 p.

TOUMI Mohsen, *Le Maghreb*. Éd. Que sais-je?, Presse Universitaire de France, 1^{ère} édition, Paris, 125 p.

LACOSTE Camille, LACOSTE Yves, *Maghreb, peuples et civilisations*, La Découverte, Paris 2004, 208 p.

Petit Larousse illustré, Larousse, Paris 2007, 1789 p.

Le Nouveau Petit Robert: Dictionnaire de la langue française,
Dictionnaires Le Robert, 1995, 2551 p.

Périodiques

RAMONET Ignazio, „Le Maghreb colonial“, in *Manière de voir*
N°86 avril-mai 2006, Le Monde Diplomatique, Paris 2006

BRANCHE Raphaëlle, THÉNAULT, Sylvie, „La guerre d'Algérie“,
in *La documentation photographique*, Bimestriel N°8022 août
2001, La documentation française, Paris 2001

NJIKÉ Jackson „Francophonie: L'Union Africaine à l'école du
français“, in *Francophonie arabes* N°10 Novembre 2005,
Supplément au N°342 du Français dans le monde, CLE
International 2005, p.2

RAHMOUNE K., TANANE O., ABOUFIRASS M., RADID M., TABLI M.,
„Une nouvelle réforme de l'enseignement scolaire“ in
Francophonies du Sud N°13 Mai 2007, Supplément au N°351 du
Français dans le monde, CLE International 2007, p.10-11

KHOURI-DAGHER Nadia, „Mohamed Nedali: Le français, l'arabe et
le berbère sont mes langues et ma richesse“, in *Francophonies
du monde arabe* N°15 Décembre 2007, Supplément au N°355 du
Français dans le monde, CLE International 2007, p.22-23

MARZOUKI Samir, „Une longue et vieille histoire“, in
Francophonies du monde arabe N°15 Décembre 2007, Supplément
au N°355 du Français dans le monde, CLE International 2007,
p.8-9

MIGEON Frédéric, "Souad Massi: La musique peut permettre de se rapprocher de la culture arabe", in *Francophonies du monde arabe* N°15 Décembre 2007, Supplément au N°355 du Français dans le monde, CLE International 2007, p.27

MIGEON Frédéric, „Colonnes au pied d’argile“, in *Francophonies du Sud* N°15 Décembre 2007, Supplément au N°355 du Français dans le monde, CLE International 2007, p.28

PRADAL François, „La langue est moins bien maîtrisée qu’avant“, in *Francophonies du Sud* N°15 Décembre 2007, Supplément au N°355 du Français dans le monde, CLE International 2007, p.6-7

GIBLIN Béatrice, "Géopolitique de la langue française" in *Hérodote, revue de géographie et de géopolitique*, N°126, troisième trimestre 2007

GRANDGUILLAUME Gilbert, „L’Arabisation au Maghreb“ in *Revue d’Aménagement linguistique*, Office Québécois de la langue française, N°107, hiver 2004, p.15-40

Sitographie

<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>

<http://www.senat.fr/rap/a07-094-24.html>

http://www.orientale.fr/article_10220.htm

<http://www.ambafrance-ma.org> (pages web officielles de

l’ambassade de la France au Maroc)

<http://www.amb-maroc.fr> (pages web officielles de l’ambassade du Maroc en France)

<http://www.ambafrance-dz.org> (pages web officielles de l'ambassade de la France en Algérie)
<http://www.amb-tunisie.fr> (pages web officielles de l'ambassade de la Tunisie en France)
<http://www.jeunesdumaroc.com>
http://site.voila.fr/chez_nado_coeur.htm
<http://www.monmaghreb.com>
http://www.unesco.org/education/wef/countryreports/country_franc.html
http://www.herodote.org/article.php3?id_article=286
<http://fr.wikipedia.org>

14. Annexes

1. Cartes

Maroc: <http://eur.il.yimg.com/eur.yimg.com/i/fr/enc/jpeg/cartes/mc072f0.jpeg>
Algérie: <http://eur.il.yimg.com/eur.yimg.com/i/fr/enc/jpeg/cartes/ac060f0.jpeg>
Tunisie: <http://eur.il.yimg.com/eur.yimg.com/i/fr/enc/jpeg/cartes/mc072f0.jpeg>

2. Tableaux: Données démographiques et politiques

Source de données: CIA The World Factbook <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook.html>

3. Recettes: Couscous

HEFIED Nadira, 130 recettes traditionnelles du Maghreb, éd. J'ai lu, 1999

4. Déclaration d'Alger

http://www.ambafrance-dz.org/IMG/declaration_dalger_2mars_2003.pdf

5. Le français en Afrique du Nord

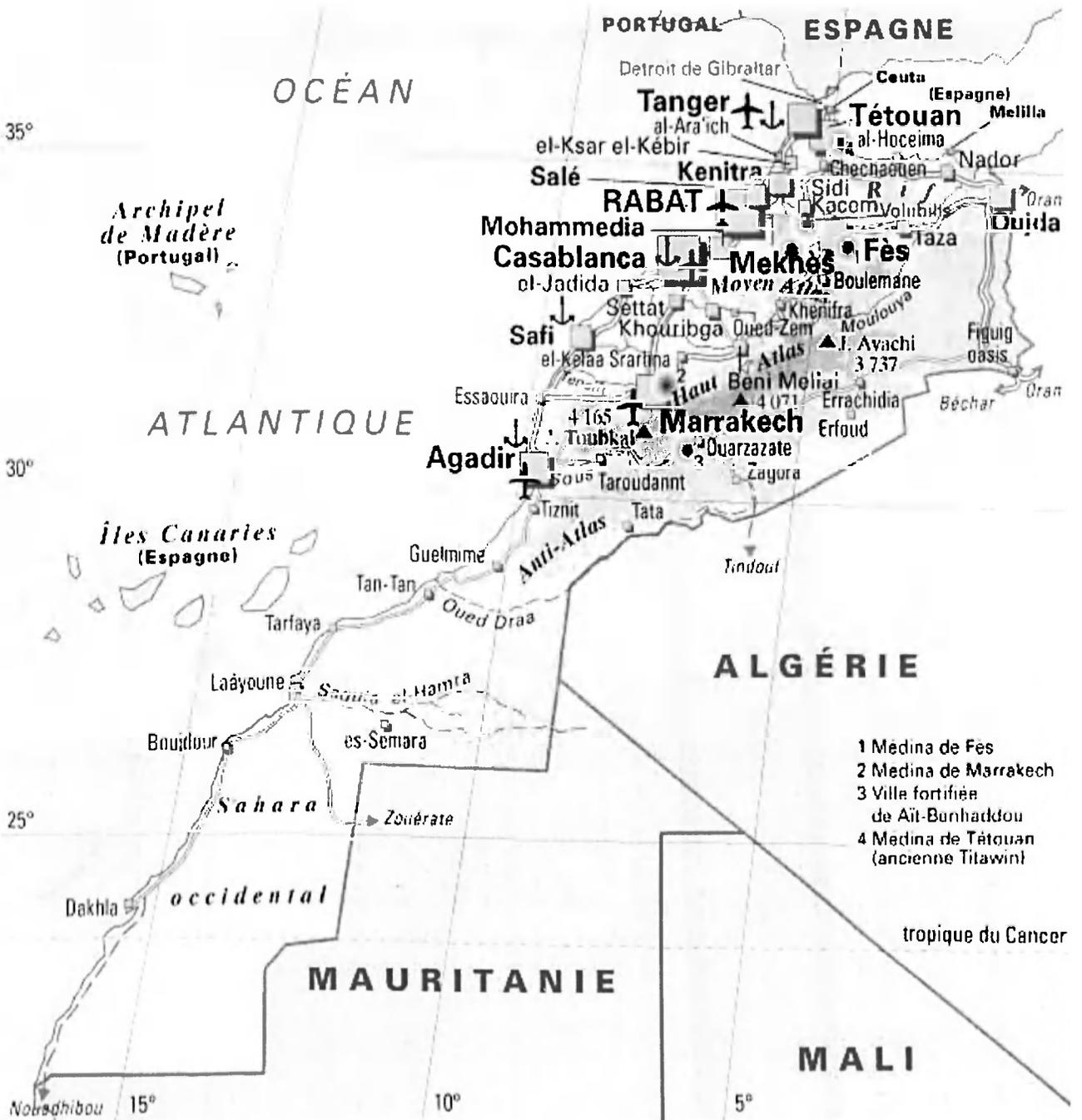
PRADAL François, „La langue est moins bien maîtrisée qu'avant“, in *Francophonies du Sud* N°15 Décembre 2007, Supplément au N°355 du Français dans le monde, CLE International 2007, p.7

6. Enseignement au Maroc

7. Pôles pédagogiques de référence pour l'enseignement du français

<http://www.ambafrance-ma.org/cooperation/doc/coopeduc/polepedagogiquedereference.pdf>

Maroc



Algérie



Tunisie



Données démographiques

	France	Algérie	Maroc	Tunisie
Population (juillet 2007)	63.718.187	33.333.216	33.757.175	10.276.158
Densité de la population	98 hab./km ²	14 hab./km ²	71 hab./km ²	62,2 hab./km ²
Urbanisation	76%	49,00%	56,10%	66,20%
Structure par âge				
0-14 ans	18,6%	27,2%	31%	24%
15-64 ans	65,2%	67,9%	63,90%	69,20%
65 ans et plus	16,2%	4,8%	5,10%	6,90%
Taux de croissance de la population	0,588%	1,216%	1,528%	0,989%
Taux de natalité	12,91‰	17,11‰	21,64‰	15,54‰
Indice de fécondité	1,98 enfants/femme	1,86 enfants/femme	2,62 enfants/femme	1,73 enfants/femme
Taux de mortalité	8,55‰	4,62‰	5,54‰	5,17‰
Mortalité infantile	3,41‰	28,78‰	38,85‰	22,94‰
Espérance de vie	80,59 ans	73,52 ans	71,22 ans	75,34 ans
Hommes	77,35 ans	71,91 ans	68,88 ans	73,6 ans
Femmes	84 ans	75,21 ans	73,67 ans	71,21 ans
Composition ethnique		Arabes/Berebères 99% Européens 1%	Arabes/Berebères 99,1% Autres 0,7% Juifs 0,2%	Arabes 98% Européens 1% Juifs/Autres 1%
Religions				
Islam	5-10%	99%	98,70%	98%
Christianisme	85-90%	0,50%	1,10%	1%
Judaïsme/autre	1%/4%	0,50%	0,20%	1%
Langues	Français	Arabe Français Dialectes berbères	Arabe Dialectes berbères Français	Arabe Français
Taux d'analphabétisme	1%	37,70%	30,10%	25,70%

	France	Algérie	Maroc	Tunisie
Nom officiel	République française	République algérienne démocratique et populaire	Royaume du Maroc	République Tunisienne
Type	Présidentiel	Présidentiel	Royal	Présidentiel
Capitale	Paris	Alger	Rabat	Tunis
Division administrative	26 régions	48 provinces	15 régions	24 gouvernorats
Monnaie	Euro (EU)	Dinar algérien (DZD)	Dirham marocain (MAD)	Dinar tunisien
Indépendance		05/07/1962	02/03/1956	20/03/1956
Constitution	1958	1963	1972	1959
Pouvoir exécutif				
Chef de l'Etat	Président Nicolas Sarkozy	Président Abdelaziz Bouteflika	Roi Mohammed VI	Président Zine El Abidine Ben Ali
Gouvernement	Gouvernement	Gouvernement	Gouvernement	Gouvernement
Pouvoir législatif				
Assemblée nationale	Assemblée nationale	Assemblée populaire nationale	La Chambre des représentants	Chambre des députés
nombre de membres	577	389	325	189
mandature	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
suffrage	universel direct	universel direct	universel direct	universel direct
Sénat	Sénat	Conseil de la Nation	La Chambre des conseillers	Chambre des conseillers
nombre de membres	331	144	270	126
mandat	6 ans	6 ans	9 ans	6 ans
suffrage	indirect	1/3 président, 2/3 indirect	indirect	mixte
Partis politiques	UMP (Union pour un mouvement populaire) PS (Parti socialiste) UDF (Mouvement démocrate) PCF (Parti communiste français)	FLN (Front de libération nationale) RND (Rassemblement national démocratique) MSP (Mouvement de la société pour la paix)	PI (Parti d'Indépendance) USFP (Union socialiste des forces populaires) PJD (Parti de la justice et du développement) MP (Mouvement populaire)	RCD (Rassemblement constitutionnel démocratique) FDTL (Forum du travail et des libertés) PVP (Parti vert du progrès)

Couscous aux noix, aux dattes et aux raisins secs

Ingrédients

- ❖ 2 bols de couscous
- ❖ 1 bol de dattes
- ❖ 1 bol de noix concassées
- ❖ 1 bol de raisins secs
- ❖ Sucre en poudre
- ❖ Eau de fleur d'oranger
- ❖ 50 grammes de beurre
- ❖ Sel
- ❖ Huile d'olive



Préparation

Dénoyauter les dattes, les couper en quatre et les laisser mariner dans l'eau de fleur d'oranger pendant le temps de préparation, avant de les verser dans le couscous. Décortiquer et concasser les noix. Tremper les raisins secs dans de l'eau de l'oranger pendant le temps de préparation.

Faire cuire le couscous trois fois à la vapeur dans un couscoussier. Chaque cuisson dure de 15 à 20 minutes. Pour vérifier que le couscous est cuit, toucher le grain en surface pendant la cuisson. Si la surface est mouillée, retirer le couscous et le verser dans une terrine.

Au moment de la première cuisson du couscous, huiler légèrement le fond du couscoussier. Mettre le couscous et laisser cuire 15 à 20 minutes après l'échappement de la vapeur. Après la première cuisson, retirer le couscoussier en laissant l'eau sur le feu.

Verser le couscous dans une terrine, l'arroser avec de l'eau froide salée (2 bols environ). Mélanger le grain à l'aide d'une cuiller en bois ou avec les mains. Laisser reposer quelques minutes afin que les grains de couscous absorbent l'eau.

Procéder à la deuxième cuisson du couscous. Remettre le couscous dans le couscoussier légèrement huilé et laisser cuire de 15 à 20 minutes. Retirer le couscous, le verser dans une terrine, arroser avec un bol d'eau froide, mélanger et laisser le grain absorber l'eau quelques minutes.

Lorsque le couscous est remis la troisième fois à cuire, retirer les raisins secs de l'eau de fleur d'oranger et les ajouter au couscous. Laisser cuire de 15 à 20 minutes en même temps que le couscous. Retirer le couscous mélangé aux raisins secs et mettre dans une grande terrine. Y faire fondre le beurre en mélangeant avec une cuiller en bois. Retirer les morceaux de dattes de l'eau de fleur d'oranger, les mettre dans la terrine ajouter les morceaux de noix. Mélanger. Saupoudrer de sucre en poudre. Servir avec un verre de lait caillé.

Couscous algérois traditionnel

Ingrédients pour 4-5 personnes. Cuisson : ¾ heures.

- ❖ 500g de couscous moyen
- ❖ 1 kg de gigot d'agneau, coupé en morceaux
- ❖ 2 courgettes
- ❖ 2 carottes
- ❖ 1 pomme de terre
- ❖ 2 branches de céleri
- ❖ 1 oignon
- ❖ 2 poignées de pois chiches trempés la veille
- ❖ 1 poignée de raisins secs
- ❖ Persil plat
- ❖ ½ c. à café de cannelle
- ❖ Sel, poivre
- ❖ Harissa
- ❖ Pour la semoule : 70 g de beurre, 3 c. à soupe d'huile



Préparation

Mettre la semoule dans un grand récipient et couvrir d'eau. Laisser reposer 5 min dans un plat couvert d'un torchon propre. Déposer la semoule dans le haut du couscoussier et réserver. Hacher oignon et persil, découper la viande en petits morceaux et déposer le tout dans la cocotte avec une pincée de cannelle, du sel et du poivre. Faire revenir dans l'huile environ 20 min à feu moyen en remuant.

Lorsque la viande brunit, ajouter ½ litre d'eau et couvrir avec le haut du couscoussier. Laisser mijoter 15 min à feu doux. Eplucher et couper carottes, courgettes et céleri en 4 dans le sens de la longueur et les ajouter au bouillon en même temps que les pois chiches. Faire gonfler les raisins secs dans un bol avec 4 cuillerées à soupe d'eau tiède.

Oter le haut du couscoussier pour égrener la semoule en la frottant entre les paumes des mains ou à l'aide d'une fourchette et de 25 g de beurre. Remettre la semoule à cuire sur la cocotte pendant 15 min à feu doux.

Après 15 min travailler à nouveau la semoule en y ajoutant 1 c. à café de sel et en l'arrosant avec un grand verre d'eau. Laisser la semoule s'imbiber d'eau complètement 30 min. Pendant ce temps, surveiller la cuisson du bouillon et y ajouter au besoin un peu d'eau. Avant de la remettre à cuire, bien mélanger la semoule en la travaillant à la fourchette et en y ajoutant une noisette de beurre ou une cuillerée d'huile. Tapisser le haut du couscoussier de raisins secs et déposer la semoule par-dessus. Refaire cuire à la vapeur une troisième fois pendant 15 min à feu moyen.

Verser la semoule dans un plat et y incorporer 25 g de beurre. Présenter le couscous décoré de raisins secs dans un grand plat, et la sauce à part dans une soupière. Remarque: Pour une sauce corsée, diluer un peu de harissa dans 3 cuillerées à soupe de sauce de couscous.

DECLARATION D'ALGER

Conscientes de l'extrême densité et de la richesse exceptionnelle des liens multiformes qui les unissent tout en assumant pleinement le legs du passé et soucieuses d'inscrire leurs relations dans une vision novatrice résolument tournée vers le progrès et l'avenir, adossée aux valeurs d'amitié, de solidarité et de coopération, la France et l'Algérie veulent s'engager dans la construction d'un avenir partagé.

Les deux pays ont décidé, à l'occasion de la visite d'Etat du Président de la République française, de donner un élan décisif et de consacrer l'oeuvre de refondation et de restructuration des relations bilatérales initiée au plus haut niveau des deux pays depuis la visite d'Etat en France du Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Elles sont convenues en ce sens, sans oublier le passé, de jeter les bases d'une relation globale forte, confiante et résolument tournée vers l'avenir.

Le processus de refondation de la relation d'ensemble entre la France et l'Algérie se pose, dans ce contexte, comme objectif et finalité l'instauration de rapports privilégiés et d'un partenariat d'exception ayant vocation à se poser comme modèle de coopération dans la région et dans les relations internationales.

Ce partenariat d'exception relève fondamentalement de l'action des deux gouvernements qui en fixent les contours et le contenu. Il s'enrichit également de l'apport essentiel des sociétés civiles française et algérienne dont la contribution et le dynamisme constituent un atout précieux dans les liens sans équivalent établis entre les deux peuples.

A cet effet, et en vue de mettre en oeuvre ce dessein commun, la France et l'Algérie sont convenues des orientations fondamentales ci-après :

1 - Un dialogue politique renforcé au service d'une vision novatrice et ambitieuse des relations internationales :

Dans un monde de plus en plus complexe où le dialogue, plus que jamais nécessaire, doit impérativement se substituer à la confrontation et aux antagonismes, la France et l'Algérie affirment leur volonté de renforcer à travers la promotion de leur dialogue politique, leurs actions communes au service de la paix, de la coopération et du développement.

A cet effet, les deux pays envisageront de concert les actions à mener, tant sur un plan bilatéral que multilatéral, pour assurer la prévention et le

règlement des conflits, faire prévaloir le droit international, lutter contre le terrorisme international, relever les défis du développement et faire face aux enjeux liés à la mondialisation.

Ils coordonneront chaque fois que nécessaire, leurs positions et leurs initiatives dans ces domaines.

A cet égard, la France et l'Algérie entendent :

- Favoriser ensemble, et si besoin est en concertation avec les autres pays de la région, la construction de l'Union du Maghreb Arabe, soutenir à cet effet les efforts d'intégration dans les pays du Maghreb, tout en encourageant un plus grand rapprochement et une coopération renforcée entre l'Union du Maghreb Arabe et l'Union Européenne.

- Mettre en valeur la solidarité entre les deux rives de la Méditerranée à travers les enceintes de coopération régionale appropriées, en particulier le processus de Barcelone, le Forum Méditerranéen et le cadre de dialogue et de concertation 5+5.

- Oeuvrer de concert en faveur de la préservation de la stabilité, de la paix et du développement en Afrique, notamment à travers une implication active des deux pays dans l'appui à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Dans ce contexte, la coopération entre la France et l'Algérie constituera un point d'appui essentiel à l'expression pleine et entière des relations d'ensemble entre les deux pays.

- Renforcer à travers leur coopération, les valeurs essentielles de démocratie et de respect des droits de l'homme.

A l'effet de conduire ce dialogue renforcé au plus haut niveau et de l'institutionnaliser, les deux pays décident d'une rencontre annuelle entre les Chefs d'Etat et de consultations, deux fois par an, entre les Ministres des Affaires Etrangères.

2 - Partenariat économique :

La France et l'Algérie, conscientes que les échanges économiques doivent concourir à la prospérité commune et au développement, décident d'établir un partenariat économique privilégié, fécond et mutuellement avantageux, fondé sur :

- L'encouragement des investissements directs français en Algérie.

- L'appui institutionnel aux réformes économiques entreprises par l'Algérie.

- La mobilisation des instruments de financement adaptés pour les grands projets d'infrastructures programmés en Algérie et l'appui français pour la mobilisation d'autres financements concessionnels auprès des institutions financières internationales et leur mise en synergie.

- Le transfert de technologies et de savoir faire des entreprises françaises notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports, de l'habitat et de l'urbanisme et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans le cadre de la promotion de relations économiques et commerciales exemplaires.

3 - Une coopération culturelle, technique et scientifique renouvelée :

La France et l'Algérie entendent :

- Renforcer leur coopération culturelle, technique et scientifique, dans le cadre du comité mixte des projets et des financements du Fonds de Solidarité Prioritaire. Cette coopération qui doit s'inscrire dans le cadre de l'appui aux réformes décidées et engagées en Algérie contribuera à la modernisation et la mise à niveau du cadre institutionnel et répondre aux besoins de formation et de perfectionnement.

- Envisager la conclusion d'une nouvelle Convention-cadre de coopération culturelle, technique et scientifique.

- Encourager et promouvoir la coopération décentralisée.

- Favoriser la coopération inter-universitaire, la formation supérieure et la recherche scientifique.

- Tirer profit du déroulement de l'année de l'Algérie en France, événement historique facteur de rapprochement et de promotion de la compréhension entre les deux peuples, par une coopération approfondie dans les domaines de la production culturelle et artistique et de l'audio-visuel.

Dans ce cadre, les deux pays se félicitent des projets de mise en place :

- Du "Haut conseil franco-algérien de coopération universitaire et de recherche".

- D'une "Ecole Supérieure Algérienne des Affaires" destinée à former les cadres et dirigeants d'entreprise.

-4-

4 - La coopération humaine et de la circulation des personnes :

La France et l'Algérie

– Se félicitent du climat de bonne coopération qui prévaut entre les deux pays, et de ce que le dialogue entretenu au plus haut niveau ait facilité les contacts et la concertation dans ce domaine si sensible.

L'ensemble des questions relevant de ce volet des relations bilatérales sont examinées au niveau des groupes mixtes d'experts. Un groupe de travail franco-algérien de haut niveau chargé des questions consulaires, des relations et des échanges humains se réunira au moins une fois par an.

– S'engagent à favoriser la circulation des ressortissants algériens en France et des ressortissants français en Algérie.

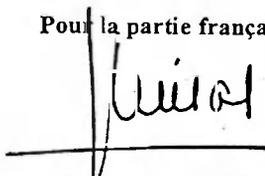
– Rappelent toute l'importance qu'elles accordent à la communauté algérienne établie en France qui a toute sa place dans la société française, à la prospérité de laquelle elle contribue activement.

Le travail de mémoire que la France et l'Algérie ont engagé sera poursuivi dans un esprit de respect mutuel. A cet égard, une attention particulière sera accordée par les deux pays à la sauvegarde de l'héritage du passé. Dans cet esprit, elles dégageront ensemble des solutions positives susceptibles de conforter le nouvel élan que connaissent les relations entre les deux pays.

La relation d'amitié et de confiance que la France et l'Algérie entendent établir entre elles se doit d'être à tous égards exceptionnelle et exemplaire. Dans cette perspective, elles conviennent de l'élaboration et de la finalisation d'un Traité qui consacrera leur volonté de mettre en place un partenariat d'exception dans le respect de leur histoire et de leur identité.

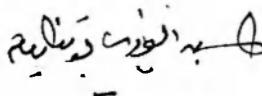
Fait à Alger, le 2 Mars 2003

Pour la partie française



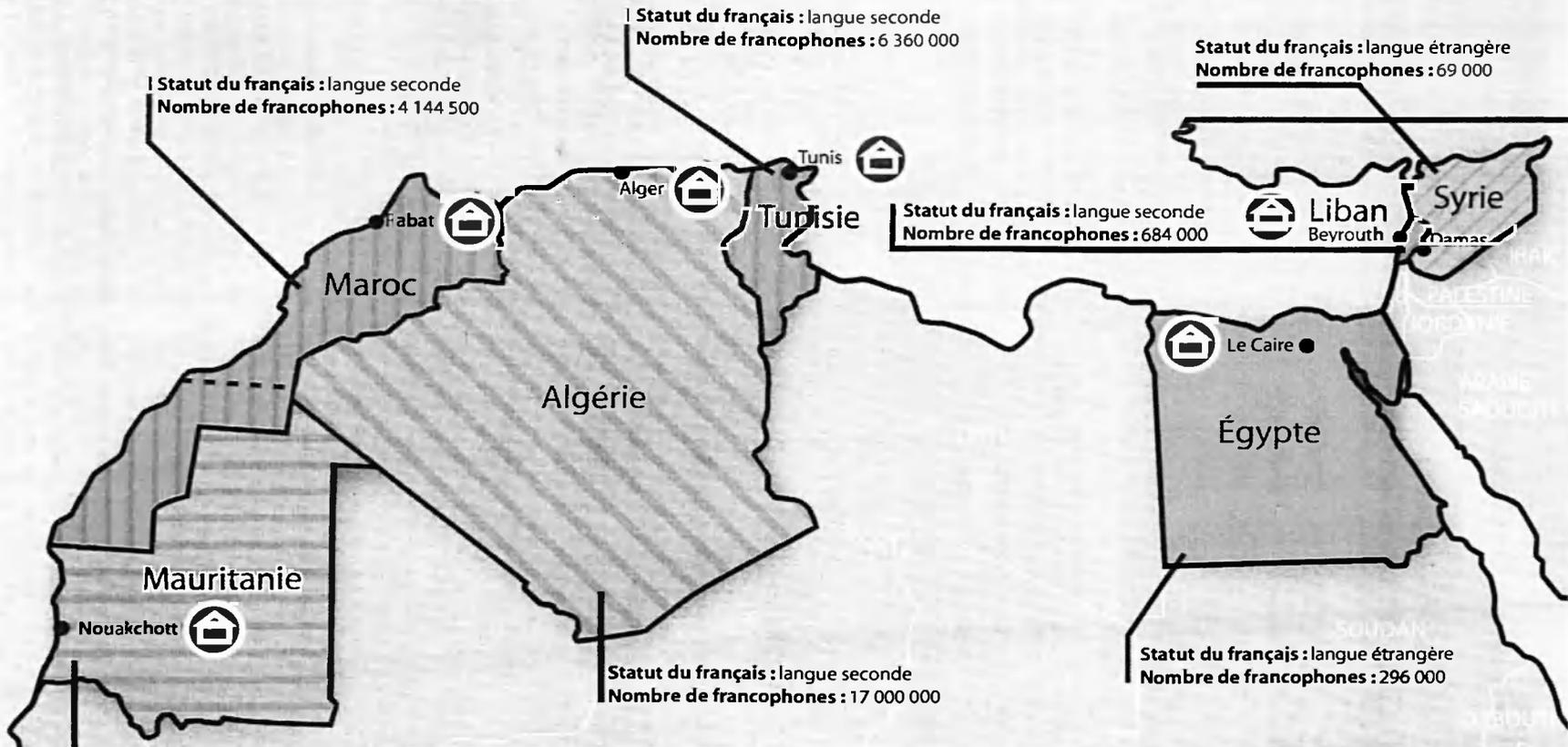
M^r Jacques Chirac
Président de la République

Pour la partie algérienne



M. Abdelaziz Bouteflika
Président de la République

Le français dans le monde arabe



Statut du français : langue seconde
Nombre de francophones : 167 400

Lien historique avec la France

-  Ancienne colonie française
-  Ancien protectorat français
-  Ancien département français
-  Ancien mandat français

Pays membres de la Ligue arabe

- | | | |
|---------------------|------------|-----------------|
| Algérie | Koweït | Arabie saoudite |
| Bahreïn | Liban | Somalie |
| Comores | Libye | Soudan |
| Djibouti | Mauritanie | Syrie |
| Égypte | Maroc | Tunisie |
| Émirats arabes unis | Oman | Yémen |
| Irak | Palestine | |
| Jordanie | Qatar | |

-  Membre OIF
-  Présence d'au moins une université francophone

L'arabe est langue officielle dans tous les pays du monde arabe tel que présenté ici.
Source : La Francophonie dans le monde 2006-2007, OIF/Nathan

Maroc

Préscolaire et primaire

L'enseignement Primaire

Nombre d'heures d'instruction par discipline/matière aux différents niveaux

Matière/Niveau	1ère Année	3ème Année	5ème Année
	2ème Année	4ème Année	6ème Année
Éducation Islamique	4 h	3 h	3 h
Langue Arabe	11 h	6 h	6 h
Langue Française	-	8 h	8 h
Éducation Artistique et technique	2 h +2h 30	1 h +1h 30	-
Hist-Géo. Éducation Civique	-	-	1 h 30
Mathématiques	5 h	5 h	5 h
Éducation Physique	2 h	2 h	2 h
Activités Scientifiques	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Recréation	2 h	2 h	2 h

secondaire collégial

Nombre d'heures d'instruction par discipline/matière aux différents niveaux.

Disciplines/Niveaux	7ème année	8ème année	9ème année
Langue Arabe	6h	6h	6h
Instruction Islamique	2h	2h	2h
Disciplines sociales	3h	3h	3h
Français	6h	6h	6h
Mathématiques	6h	6h	6h
Sciences Naturelles	2h+	2h+	2h+
Sciences Physiques	2h+	2h+	2h+
Éducation Physique	3h	3h	3h
Éducation Plastique	1h+	1h+	1h+
Culture Féminine ou Initiation à la Technologie	2h+	2h+	2h+
Éducation Musicale *	2h	-	-
Total	35h	33h	33h

*: Ces séances sont dispensées aux élèves par groupe de 20.

* : Discipline optionnelle intégrée progressivement à partir de l'année scolaire 1995-96 dans certains collèges

Pôles pédagogiques de référence pour l'enseignement du français

